

Le 29 décembre 1847, l'Asmodée débarque Abd el Kader et les 96 personnes qui l'accompagnent, au Lazaret à Toulon. Ce qui, selon lui, ne devait être qu'une halte dans son transfert à Alexandrie puis à la Mecque, se révèlera être la première étape de cinq années d'incarcération sur le territoire français.

De ces deux mois d'attente, d'enfermement, de l'Emir et de sa suite au Lazaret puis aux forts Lamalgue et Malbousquet, aucune trace, si ce n'est 61 lettres exhumées par Andrée Bensoussan d'un carton d'archives.

C'est cette correspondance, composée de lettres de l'Emir et des militaires chargés de sa surveillance aux différents gouvernements, que nous nous proposons de lire ici, à quelques kilomètres des deux forts. Ces lettres nous parlent de mensonges d'état, de promesses non tenues, de manipulation, de construction d'un ennemi « intérieur » et de questions géopolitiques dont l'histoire ne nous a pas permis de sortir. Elles sont écrites à un moment où la France balance entre monarchie et république, ce qui ne semble rien changer au traitement réservé à l'image du fanatique musulman fraichement construite.

lci, l'intégralité des transcriptions de ces lettres. Elles correspondent à l'ensemble des documents transmis par Andrée Bensoussan. Certaines n'ont pas de début ou pas de fin. D'autres ont des mots illisibles (surlignés en jaune dans le texte).

lci aussi, quelques éléments historiques et bibliographiques qui accompagnent la lecture de ces lettres.

www.echelleinconnue.net www.journal-smala.org

## Sommaire

Eléments chronologiques des différents gouvernements	p 04
Eléments bibliographiques	р 06
Quelques précisions	p 12
Lettres	13 ם

## Eléments chronologiques des différents gouvernements

# // Du 12 Mai 1939 au 1er mars 1840, Gouvernement Nicolas Jean de Dieu Soult – deuxième ministère Soult

#### ministre des affaires étrangères

Nicolas Jean de Dieu Soult (duc de Dalmatie)

#### // Du 1er mars 1840 au 29 octobre 1840, Gouvernement Adolphe Thiers - monarchie de Juillet

#### ministre des affaires étrangères

Nicolas Jean de Dieu Soult (duc de Dalmatie)

## // Du 29 octobre 1840 au 18 septembre 1847, Gouvernement Nicolas Soult- troisième ministère Soultmonarchie de Juillet

#### ministre de la querre

29 oct 1840 /10 nov 1845, Nicolas Soult (duc de Dalmatie)

10 nov 1845 / 09 mai 1847, Alexandre Moline de Saint Yon

09 mai 1847 / 18 Sept 1847 : Camille Alphonse Trézel (Paire de France)

#### Ministre des affaires étrangères

François Guizot

#### Gouverneur Général de l'Algérie

22 fév 1841 / 18 Sept 1847, Général Bugeaud (duc d'Isly)

01 Sept 1845 / 06 Juill 1847, Général Lamoricière – remplaçant

06 Juill 1847 / 18 Sept 1847, Marie-Alphonse Bedeau - remplaçant

Prise de la Smala, le 16 mai 1843

#### // Du 18 Septembre 1847 au 24 février 1848, Gouvernement Guizot - monarchie de Juillet

#### ministre de la querre

Camille Alphonse Trézel (Pair de France)

#### ministre des affaires étrangères

François Guizot

#### Gouverneur Général de l'Algérie

18 Sept 1847 / 27 Sept 1847, Bugeaud

18 Sept 1847 / 27 Sept 1847, Marie-Alphonse Bedeau - remplaçant

27 Sept 1847/ 24 Fév 1848, Duc d'Aumale (Henri Eugène Philippe Louis d'Orléans, 4e fils de Louis Philippe)

#### reddition d'Abd el Kader le 23 décembre 1847

Embarquement sur l'Asmodée de l'émir et de sa suite (98 personnes) le 25 décembre 1847

Arrivée en rade de Toulon le 29 décembre 1847

Enfermement au fort Lamalque et au fort Malbousquet, le 08 janvier 1848

# // Du 24 février 1848 au 09 Mai 1848, Gouvernement Jacques Charles Dupont de l'Eure – deuxième république

#### ministre de la querre

24 fév 1848 / 19 mars 1848, Jacques Gervais Subervie

20 mars 1848 / 05 Avril 1848, Louis Eugène Cavaignac

05 Avril 1848 / 09 Mai 1848, François Arago

#### <u>Directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre</u>

Randon

#### Gouverneur Général de l'Algérie

24 Févr 1848 / 29 Avril 1848, Général Louis Eugène Cavaignac

29 Avril 1848 / 09 Mai 1848, Général Nicolas Changarnier

## Commissaire provisoire de la République dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var

27 Févr 1848 / 09 Mai 1848, Émile Ollivier

#### Départ du fort Lamalgue vers le château de Pau d'Abd el Kader et de sa famille

23 Avril 1848

#### // Du 09 Mai 1848 au 28 Juin 1848, Commission exécutive de François Arago

#### Ministre de la querre

09 mai 1848 / 17 mai 1848, Jean Lalourencie de Charras

17 mai 1848 / 28 juin 1848, Eugène Cavaignac

#### Gouverneur Général de l'Algérie

09 Mai 1848 / 28 Juin 1848, Nicolas Changarnier

## Commissaire provisoire de la République dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var

09 Mai 1848 / 28 Juin 1848, Émile Ollivier

#### // Du 28 Juin 1848 au 20 décembre 1848, Gouvernement Cavaignac

#### Gouverneur Général de l'Algérie

09 Juin 1848 / 09 Sept 1848, Nicolas Changarnier

A partir du 09 Sept 1848, Viala Charon (jusqu'en 1850)

## Éléments bibliographiques

sources : Wikipédia

#### // François Arago



Dominique François Jean Arago est un astronome, physicien et homme politique français. Né le 26 février 1786, il meurt le 2 octobre 1853. Il fait ses études supérieures à l'École polytechnique de Paris. Chargé de poursuivre le relevé du méridien de Paris, il est pris dans la guerre en Espagne et est fait prisonnier. Il s'échappe plusieurs fois et devient un héros à Paris en 1809. Il devient professeur de géométrie analytique à l'école polytechnique. Pendant 20 ans, il est professeur dans cette école, lorsqu'il est nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences en 1830. Pendant la monarchie de juillet, il est une figure du parti républicain. Après la révolution de 48, il est ministre de la querre dans le gouvernement provisoire.

// Barbier

Intendant militaire de la 8e division militaire pendant l'incarcération d'Abd el Kader au fort Lamalgue

#### // Maréchal de camp Joseph Berthier

Joseph-Alexandre Berthier est un militaire français. Né en mars 1792, il meurt le 23 janvier 1849. Il entre à l'école militaire en février 1812. Sous Lieutenant, Lieutenant puis aide de camp, on le nomme Maréchal de Camp en 1830 et fut mis en disponibilité. Commandant à Marseille en l'absence du Général d'Hautpoul, au moment de la révolution de février 1848, il y tient une conduite ferme et conciliante, qui lui vaut les félicitations et les remerciements de tout le conseil municipal. Obligé de quitter son commandement, il se retire à Paris, attendant que le pays réclame de nouveau ses services.

#### // Général Borel

Jean-Louis Borel est un militaire et homme politique français. Né à Fanjeaux le 3 Avril 1819, il meurt à Versailles le 20 février 1884. Général, aide de camp, il est ministre de la querre en 1877 et 1878.

#### // Maréchal Bugeaud



Thomas Robert Bugeaud, marquis de la Piconnerie, Duc d'Isly, Maréchal de France. Né le 15 octobre 1784, il meurt le 10 juin 1849. Il s'engage dans l'armée en 1804. Il combat en Espagne, où il sert dans le corps d'armée de Suchet, puis dans la division Lamarque. Caporal, sous-Lieutenant puis Lieutenant, c'est à Saragosse qu'il gagne le grade de Capitaine, et à son retour en France, il est promu Colonel. Licencié de l'armée à la seconde restauration, il entre dans l'opposition à partir de la monarchie de Juillet. Il est nommé Maréchal de Camp par Louis-Philippe. Buqeaud a commandé une des trois brigades chargées de réprimer l'insurrection parisienne du 13 et 14 Avril. Le 6 Avril 1936, Bugeaud est envoyé en Algérie avec la double mission de combattre Abd el Kader et de faire la paix avec lui. Il signe le traité de Tafna avec l'émir le 30 mai 1837. De retour en France, Buqeaud passe pour peu favorable à l'extension de la conquête d'Algérie. En 1840, il est cependant nommé Gouverneur de l'Algérie par le ministre Thiers. Entouré des généraux Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Cavaignac, Bugeaud emploie de nouvelles méthodes de querre inspirées de son expérience dans la lutte contre les partisans pendant la querre d'Espagne. Le Maréchal assume « les enfumades des grottes du Dahra » considérant que « le respect des règles humanitaires fera que la guerre en Afrique risque de se prolonger indéfiniment ». En juillet 1843, il devient Maréchal de France et attaque le Maroc qui aidait l'émir Abd el Kader. La victoire qu'il obtient face au marocain à Isly, lui vaut le titre de duc d'Isly. En 1847, il est remplacé par le Duc d'Aumale, dans ses fonctions de Gouverneur de l'Algérie.

#### // Général Cavaignac



Louis Eugène Cavaignac, militaire et homme politique français. Né le 15 octobre 1802, il meurt le 28 octobre 1857. Ancien élève de l'École Polytechnique, officier du Génie, il est, pour ses sentiments républicains et ses activités carbonaristes, mis quelque temps en disponibilité en 1830. Rappelé en 1832, il est éloigné et affecté en Algérie. Devenu Maréchal de Camp en 1844, il commande la subdivision de Tlemcen, puis la province d'Oran. Il est nommé gouverneur Général de l'Algérie en 1848, par le gouvernement provisoire. Il se fait élire dans la Seine et le Lot, et finit par accepter le portefeuille de la guerre début 1848. Le 24, au plus fort de l'insurrection des ouvriers parisiens, il est investi de véritables pouvoirs dictatoriaux et dirige une très rude répression. Le 28, le gouvernement lui confie de nouveau le pouvoir exécutif avec le titre de président du conseil, qu'il conserve jusqu'au 20 décembre 1848. Candidat aux élections du 30 décembre pour la présidence de la république, il se refuse à faire la promesse de la liberté de l'enseignement, et est battu par le prince Louis-Napoléon. Le 2 décembre 1851, il est arrêté et emprisonné durant un mois au fort de Ham. Élu en 1852, il refuse de prêter serment à l'empire et est déclaré démissionnaire.

#### // Général Nicolas Changarnier



Nicolas Anne Théodule Changarnier est un militaire et homme politique français. Né le 26 avril 1793, il meurt le 14 février 1877. Sorti sous Lieutenant de l'école militaire de Saint-Cyr, il entre dans l'ex-garde royale. Il se distingue dans la campagne espagnole de 1823, et est nommé Capitaine en 1825. Il débarque en 1830 en Afrique. En 1839, au lendemain de sa nomination de colonel du régiment, il participe à l'expédition des portes de fer. Changarnier accompagne alors le duc d'Orléans. Le 29 janvier 1839, il taille en pièces plusieurs milliers de Kabyles avec 430 hommes seulement. Il est nommé Maréchal de camp le 21 juin 1840. Il rentre en France et est promu Lieutenant-Général le 9 novembre 1843. En septembre 1847, le duc d'Aumale, alors gouverneur de l'Algérie désire avoir près de lui Changarnier. Suite à la révolution de 1848, le duc d'Aumale lui confie les fonctions de gouverneur Général par intérim, il rentre en France début 1848, aidant le gouvernement provisoire à rétablir l'ordre. Il n'accepte pas le portefeuille de la guerre qui lui est offert et retourne en Algérie pour succéder au Général Cavaignac comme gouverneur. Il est candidat monarchiste à l'élection présidentielle française de 1848

#### // Colonel Eugène Daumas



Melchior Joseph Eugène Daumas est un militaire, écrivain et homme politique français. Né le 4 octobre 1803, il meurt le 29 avril 1871. Eugène Daumas s'engage dans l'armée en 1822. Nommé sous Lieutenant en 1827, il est envoyé à l'école de cavalerie de Saumur. En 1835, il vient en Algérie, sous les ordres du Maréchal Clauzel, et fait les campagnes de Mascara et Tlemcen. Il apprend l'arabe. De 1837 à 1839, il réside en qualité de consul à Mascara, auprès de l'Emir Abd el Kader. Le Général de Lamoricière lui confie ensuite la direction des affaires arabes dans la province d'Oran qu'il commande. Peu après le Maréchal Bugeaud le charge des affaires indigènes de toute l'Algérie. Après la prise d'Abd el Kader, il est envoyé à fort Lamalgue, en mission, auprès de l'Emir. En 1850, il est nommé directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, puis Général de division en 1853. En 1857, il devient Sénateur.

#### // Lieutenant Général Duc d'Aumale.



Le Duc d'Aumale ou Henri Eugène Philippe Louis d'Orléans, est un militaire et un homme politique français. Né le 16 janvier 1822, il meurt le 7 Mai 1897, il fut l'un des premiers bibliophiles et collectionneurs d'art ancien de son époque. Cinquième fils de Louis-Philippe 1er, dernier Roi des français. Il part pour l'Algérie en 1840. En 1842, il devient Maréchal de camp et se distingue par la prise de la Smala d'Abd el Kader, le 16 Mai 1843. Remplaçant Bugeaud comme Gouverneur Général de l'Algérie le 21 Septembre 1847, il se démet de ses fonctions après la Révolution de 1848.

Dans les lettres ci-après, son nom est toujours précédé de Son Altesse Royale Monseigneur de Duc d'Aumale

#### // Jacques Charles Dupont de l'Eure



Jacques Charles Dupont de l'Eure est un homme politique français. Né le 27 février 1767, il meurt le 2 mars 1855. Figure de la république, il est le témoin et l'acteur de 3 révolutions, 1789, 1830 et 1848. Il étudie le droit et, en 1789, est avocat au parlement de Normandie. Le jour de ses 25 ans, il est élu officier municipal de Neubourg, puis juge au tribunal civil de Louviers. Nommé substitut du commissaire du directoire exécutif pour le tribunal de l'Eure, il est ensuite accusateur public pour le tribunal criminel de l'Eure. Il est conseiller à la cour impériale de Rouen en 1811, puis président de chambre à cette même cour en 1812. Opposant actif à la restauration puis hostile à la monarchie de juillet, ce républicain historique incarne la permanence révolutionnaire au sein de la deuxième république. Le 24 février 1848, il préside à la proclamation de la deuxième république. Il avait 81 ans. Le même jour, sous la pression populaire, il est nommé membre du gouvernement provisoire, puis président provisoire du conseil des ministres, devenant de fait le chef de l'état. Il est le premier dirigeant de la République française à avoir porté le titre de Président, bien que l'inauguration de la fonction de président de la République française revienne à Louis Napoléon Bonaparte.

#### // Général Galinier

Maréchal de Camp, il est Commandant du Var pendant l'incarcération d'Abd el Kader au fort Lamalgue

#### // François Guizot



François Pierre Guillaume Guizot est un historien et homme politique français. Né le 4 octobre 1787, il meurt le 12 septembre 1874. Venu à Paris pour étudier le droit en 1805, à 18 ans, il se fait remarquer par ses qualités d'écriture. Il se fait l'avocat de Louis-Philippe que la révolution de juillet mène au trône, et Guizot au gouvernement, en tant que ministre de l'intérieur en 1830, puis ministre de l'instruction publique en 1832. Il marque son passage au gouvernement par une rénovation de l'instruction publique. Le retrait de Thiers met le Maréchal Soult à la tête officielle du gouvernement, mais c'est Guizot qui en est le véritable meneur. Il devient président du Conseil en 1847 et très peu de temps, chef du gouvernement. A ce titre, il fédère autour de sa personne un parti conservateur tentant de maintenir un équilibre entre une démocratisation de la société et un retour à la révolution. Économiquement, il pense avant tout à l'agriculture, au négoce et à la finance, pensant que l'industrialisation est dangereuse dans la mesure où elle entraine la formation d'un prolétariat socialement instable et politiquement dangereux. En 1848, sa chute est provoquée par son obstination à ne pas modifier la loi électorale. Il est le principal responsable du mécontentement politique qui provoque la révolution de février 1848 qui renverse la Monarchie de Juillet.

#### // Général Comte d'Hautpoul



Alphonse Henri, comte d'Hautpoul est un militaire et homme politique français. Né à Versailles le 4 janvier 1789, il meurt à Paris le 27 juillet 1865. Il rentre à l'école militaire en 1803, devient Lieutenant en 1808, Adjudant-Major puis Capitaine en 1811, Chef de bataillon en 1815, employé à l'armée royale la même année, en qualité de Major attaché à l'État Major du Duc d'Angoulême, Colonel d'État Major le 11 octobre 1815. Le 2 octobre 1823, il passe au 3e régiment d'Infanterie de la garde royale avec le rang de Maréchal de Camp. Député de l'Aude de 1830 à 1838, il devient directeur de l'administration de la guerre, le 28 mars 1830. Lieutenant Général en 1841, il fait ses campagnes en Algérie. Pair de France en 1848, il est commandant de la 8ème division militaire à Marseille pendant la détention de l'Emir Abd el Kader. Le 31 octobre 1849, il est ministre de la guerre et de facto devient chef du gouvernement mais n'a jamais porté le titre de président du conseil.

#### // Général Herbillon



Émile Herbillon est un militaire français. Né le 23 mars 1794, il meurt le 24 février 1866. Il ne se destinait pas à la carrière militaire, étant rentré dans l'administration, mais il fut engagé volontaire à la conscription de 1813 dans les Chasseurs-à-Pied de la Garde Impériale, alors que l'Empire commençait à subir des revers militaires. Il servit en Afrique du nord sous Bugeaud, Lamoricière et le duc d'Aumale à la conquête de l'Algérie. Lieutenant colonel en 1841, colonel le 28 janvier 1846. Il sera promu Maréchal de camp en 1846, devint commandant intérimaire de la province en 1848, soumis la Kabylie, les Aurés et il prit en 1849, Zaatcha dont il écrira la « Relation du siège de Zaatcha » publié en 1863. Il revient en France et obtient en 1851 le grade de Général de division. En 1863 il est désigné sénateur.

// Général Ladmirault



Louis René Paul de Ladmirault est un Général français. Né le 17 février 1808, il meurt le 1 février 1898. Il participe activement à la conquête de l'Algérie, aux guerres du second empire et à la répression de la commune de Paris. D'abord sous Lieutenant en 1829, puis Lieutenant en 1831, Adjudant-Major en 1864, Capitaine des zouaves en 1837, Capitaine Adjudant-Major en 1939, chef de bataillon en 1840, Lieutenant-Colonel en 1842, Colonel au régiment des zouaves en 1844, Général de brigade en juin 1848, Général de division en 1853, commandant de la 1er division de la garde impériale en 1863, sous-gouverneur de l'Algérie en 1865, sénateur en 1866, il devient gouverneur militaire de Paris en 1871.

#### // Général Lamoricière



Louis Léon Juchault de Lamoricière, est un militaire et un homme politique français. Né à Nantes en 1806, Il meurt en 1865. Élève de l'école Polytechnique, il est envoyé en Algérie en 1830, devient colonel en 1837 au siège de Constantine, Général de brigade en 1840 et divisionnaire en 1843. Il oblige Abd el Kader à se rendre en 1847. Député en 1846 et représentant du peuple en 1848, il devient ministre de la guerre sous le Général Cavaignac. Adversaire décidé du président Napoléon..

#### // Lieutenant-Colonel Eugène L'Heureux

Commandant du fort Lamalgue pendant la détention d'Abd el Kader et de sa suite.

#### // Général Marey-Monge



Guillaume Stanislas Marey-Monge est un militaire et un homme politique français. Né le 17 mars 1796, il meurt en 1863. En 1820, il est premier de sa promotion. Nommé Lieutenant en second dans le 3 ème d'artillerie à cheval, il est Capitaine Adjudant-Major en 1826 et Adjudant-Major au 2ème régiment. En 1830, il participe à la prise d'Alger et crée ensuite le corps des chasseurs algériens. Nommé Lieutenant-Colonel de Spahis en 1834, puis Colonel en 1837, il facilite la prise de la smala d'Abd el kader par le duc d'Aumale. Nommé Maréchal de camp, il œuvre à la pacification de l'Algérie. Le colonel Marey-Monge, de retour en France en mars 1839, est envoyé au camp des troupes piémontaises, et est placé à la tête du 1er régiment de cuirassiers. Il avait passé neuf années en Afrique.

#### // Morisot

Capitaine Morisot du 3ème léger a été fait prisonnier par l'Emir en Algérie.

#### // Moulay Abderrahman



Sultan du Maroc entre 1822 et 1859

#### // Émile Ollivier



Émile Ollivier est un homme politique français. Né le 2 juillet 1825 à Marseille, il meurt le 20 aout 1913. Il étudie le droit et devient avocat à Paris. Mais avec l'établissement de la deuxième République, le ministre de l'intérieur Ledru-Rollin, ami de son père, le nomme le 27 février 1848, commissaire du gouvernement provisoire de la république dans les départements des Bouches du Rhône et du Var, alors qu'il n'était âgé que de 22 ans. Il est muté en Haute Marne en juillet 1848 sous Cavaignac, puis révoqué en janvier 1849 après la victoire de Louis-Napoléon Bonaparte aux élections présidentielles. Il redevient avocat, commençant véritablement sa carrière et se faisant remarquer par ses talents d'orateur.

#### // Lieutenant Général Randon



Jacques Louis César Alexandre Comte Randon est un militaire et homme politique français. Né le 25 mars 1795, il meurt le 16 janvier 1871. Engagé à 16 ans, il rejoint son oncle à Varsovie et est nommé sergent en 1812. A 20 ans, il est déjà Capitaine et aide de camp de son oncle le Général Marchand. Après 1830, en l'espace de 7 ans, on le voit successivement chef d'escadron, Lieutenant-Colonel, Colonel du 2ème chasseurs d'Afrique et officier de la Légion d'honneur. Après les Cent-jours, son avancement est stoppé. Il doit attendre la monarchie de juillet pour poursuivre sa progression dans la hiérarchie militaire. Il passe en Algérie de 1838 à 1847. Maréchal de camp en 1841 et Lieutenant Général en 1848, comme directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

#### // Maréchal-Général Soult - Duc de Dalmatie



Nicolas Jean de Dieu Soult est un militaire et homme politique français, Duc de Dalmatie et Maréchal d'empire. Né le 29 mars 1769, il meurt le 26 novembre 1851. Il fut l'un des rares maréchaux de Napoléon, capable de mener efficacement une armée loin de l'Empereur. Après avoir participé à de nombreuses batailles en Espagne, il est nommé ministre de la guerre du 3 décembre 1814 au 11 mars 1815. Il est fait Pair de France le 9 mai 1815. Louis-Philippe fait revivre pour lui le titre de Maréchal Général des Camps et Armées du Roi et le prend comme ministre de la guerre le 17 novembre 1830. Il propose en février 1831, des grandes axes d'une politique militaire. Les réformes nécessaires seront réalisées durant les années 1831 et 1832. La première loi est celle du 9 mars 1831 créant la légion étrangère. En 1831, il est envoyé à Lyon, pour écraser la première révolte des canuts, puis trois ans plus tard pour la seconde. Président du conseil pendant 7 ans, de 1840 à 1847, il est néanmoins dominé par son ministre des Affaires étrangères, François Guizot. Louis-Philippe rétablit pour lui le titre de Maréchal Général de France en 1847. Il commande ainsi tout les maréchaux de France

#### // Général Subervie



Jacques Gervais Subervie est un militaire et un homme politique français. Né le 1er septembre 1776, il meurt le 10 mars 1856. Il entre au service de l'armée le 23 juillet 1793. En 1814, il devient Général de division. Le roi le nomme chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, puis Lieutenant Général des armées. En 1815, durant les Centjours, il commande à l'armée du Nord une division de cavalerie légère, et combat à Waterloo le 16 et 18 juin. Mis à la retraite en 1825, la révolution de 1830 le réintégre dans l'armée : il commande la première division militaire, puis est inspecteur Général de la cavalerie. Élu député en 1834, il est constamment réélu jusqu'en 1848, sauf entre 1839 et 1842, et fait partie de l'opposition libérale. Après la révolution de février 1848, il devient ministre de la guerre du gouvernement provisoire, mais démissionne le 19 mars, date à laquelle il est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

#### // Général Camille Trézel



Camille Alphonse Trézel est un militaire français, ministre de la Guerre et pair de France sous la Monarchie de Juillet. Né le 5 janvier 1780, il meurt le 11 avril 1860. En 1801, il entre au bureau de la guerre comme dessinateur. 2 ans plus tard, il obtint le grade de sous-Lieutenant dans le corps des ingénieurs géographes. Il gravit les échelons pour devenir chef d'Etat Major de la 13ème division en 1813. En 1831, il passe en Afrique. En 1837, il est promût Lieutenant Général, devient directeur du personnel au ministère de la Guerre le 15 Mai 1839 et membre du comité d'Etat Major. Pair de France le 21 juillet 1846, il devient ministre de la guerre dans le troisième gouvernement Soult le 9 mai 1847, jusqu'à la chute de la monarchie le 24 février 1848.

## Quelques précisions

#### // Mois de Moharam

Le mois sacré de MoHaRRam est le premier mois du calendrier hégirien. Le mois de MoHaRRam était déjà un mois sacré pour les arabes bien avant l'époque islamique. Durant ce mois, les clans et tribus rivales observaient une trêve dans leurs conflits. Il fait partie des quatre mois sacrés de l'année lunaire, durant lesquels les bonnes œuvres ont un mérite multiplié. Le mois de MoHaRRam est donc le premier mois de l'année lunaire, sur laquelle se base le calendrier musulman. L'an 1 du calendrier musulman est l'année durant laquelle Allah le très Haut a choisi de faire émigrer son prophète, ainsi que tous les croyants de la ville de La Mecque vers la ville de Médine.

#### // Nemours

Dans le département d'Oran, plus grand port maritime. Définitivement occupé en 1844 par le Maréchal Bugeaud. Le 24 décembre 1846, une ordonnance royale porte la création de Nemours en centre de colonisation qu'on appelait alors Djema-Ghazaouet «La réunion des pirates» dont on retrouve les restes sur le plateau de Taount à un kilomètre à l'est.

#### // Nédroma

Nedroma est une ville située au nord-ouest de l'Algérie, à proximité de la frontière marocaine. Elle est distante de 77 km de Tlemcen.

#### // 1er régiment de Spahis

C'est une unité de l'armée française en Afrique. Il porte ce nom à partir de 1845

#### // l'Amân

Amân est un terme arabe utilisé surtout au Moyen Âge pour désigner la garantie donnée à un adversaire qui se soumet, d'avoir la vie sauve, d'être pardonné. Le mot a deux usages. L'amân du vainqueur; le vainqueur peut accorder l'amân au vaincu qui se soumet, la vie sauve lui est garanti dans la mesure où il respecte le pacte de non agression à l'égard du vainqueur. L'Amân du saufconduit; un étranger qui veut traverser les territoires musulmans alors qu'il vient des territoires de la guerre ou territoires des infidèles doit obtenir l'Amân qui l'autorise à circuler sous la protection du prince dans ses territoires.

## Lettre 01 ( 103 0379 ) / Smala

#### Direction centrale des affaires arabes - objet -

A tout nos frères et particulièrement à celui qui tient la place de notre père, Sidi Mohamed Essaïd, Sidi Echerif, hadj-abd-el-Kader-bou-Klika, abd-el-Kader-ben-Edjilali, Hadj el-habib-ben-Elmouhr, Sid-el-habib-ben-Ezzari, Elmousoum et à tous mes compagnons des Hachems, Cheraza, Garaba, H, que Dieu améliore notre Sort :

Nous sommes entrés de bon matin dans le port d'Oran. Dans trois heures nous serons embarqués sur un autre bateau, qu'on dit plus grand que le premier, et nous continuerons notre voyage jusqu'à Alexandrie, par l'aide de Dieu et sa toute puissance. Celui qui parmi nous, veut sauver son âme dans ce monde et dans l'éternité, qu'il vienne nous rejoindre. Si ces contrées nous plaisent nous y resterons : sinon, nous chercherons un endroit convenable pour vous tous, avant votre arrivée. Je recommande à nos frères de prendre le même parti que moi et d'aller à la terre de l'Islam. La terre de Dieu est large, Dieu nous met longtemps à l'épreuve, mais ses récompenses sont incalculables. Il dispose de tous les biens et en gratifie celui qui se fie à lui. Nous avons demandé la permission d'aller à Alexandrie au fils du Roi et au Général Lamoricière, non seulement pour nous, mais aussi pour vous tous. Ceux qui désireront se joindre à nous, auront donc le même sort que nous même. Ne vous laissez par retenir par l'amour de la

...

## Lettre 02 (103 0380/81/82/83) Prisonniers de la Smala

#### Gouvernement Général de l'Algérie - cabinet -

D'El-Bark-ben-Mohamed à Sid el hadj El Habib, <mark>Ould</mark> el mehda demeurant à Mascara et à Si el hadj Adb el Kader <mark>Ould</mark> Klikha.

Après les compliments

J'ai le plus grand désir d'avoir de vos nouvelles, Dieu fasse que vous soyez bien. Si vous alliez demander des nôtres, de celles de nos compagnons et de celle de notre maître, je vous dirais que je n'ai qu'à rendre grâce à Dieu de ce qui est, nous sommes arrivés en parfait état. Le jour de notre départ, c'est à dire dans la soirée du Samedi, nous nous embarquâmes dans un bateau et en sept heures, nous arrivâmes à Oran. Le Prince dit à notre seigneur, mettez pied à terre pour vous reposer quelques jours, notre maître lui répondit, je ne bougerai que pour me rembarquer sur un autre bâtiment. On y consentit. On nous fit transporter à bord d'un autre bâtiment comme l'avait désiré notre seigneur. Nous (//) partîmes et restâmes sur mer environ quatre jours et quatre nuits, là un jour la mer devint furieuse, ce fut au point que nos compagnons s'écrièrent; c'est là notre dernier jour. Ce fut en effet un jour effrayant et il est à croire qu'il était comme doit être le jour de la fin du monde, je dirai même plus terrible que lui. Vers midi nous arrivâmes en rade de Toulon, on nous fit descendre dans un bon endroit, on nous fournit de tout; on fournit à chacun de nous un lit et deux couvertures, plus une livre ½ de riz, de la viande en proportion, des pois, du café et ce qu'il faut pour le faire. Les chefs sont d'une bonté extrême; vous n'ignorez pas en cela la nature des fils de France. On nous fournit une grande quantité de fruits. Le Prince donna à notre maître 6,000 t pour boire le café.

Le français, que nous avait donné le Prince pour nous accompagner, s'est rendu à Paris mardi. Notre seigneur lui a donné une paire de pistolets pour en faire cadeau au Roi. Il n'est pas (//) encore de retour. Qui sait ce que Dieu se propose de faire pour nous.

Comment cela se fait que vous tardiez à mettre à exécution votre promesse de venir nous rejoindre. Notre maître demande chaque jour, si vous arrivez, ou si vous n'arrivez pas...

Le Roi a fait donner une abaïas et une chemise à chacun de nous. Nous avons entendu dire qu'il a donné la commission de burnous et de haïks, nous les avons pas reçus encore.

Nous avons reçu l'étoffe pour faire les chemises et les abaïas (dont je vous ai parlé).

Quant à la lettre dont je vous ai parlé à l'adresse de Si Mohamed ben Habah, faite la lui parvenir pour l'amour de Dieu.

J'ai terminé d'écrire cette lettre dans la soirée du Lundi. Ne nous oubliez pas dans vos voeux. Demandez à Dieu qu'il nous fasse aller où nous désirons nous rendre. Que Dieu nous fasse arriver à la Mecque. Remettez la lettre à celui auquel elle est adressée. De toute manière je rends (//) grâce à Dieu de tout ce qui arrive. Que la prière soit sur notre seigneur et maître Mohamed.

On nous a dit que <del>Joseph</del> Bou dif Bou Maza se trouvait à Paris, où il boit du vin et commet des iniquités. Il s'est marié dit-on avec une française. Que dieu nous préserve de pareilles choses. Je le prie de nous garantir de toute tentation. Que dieu nous réunisse! Salut!

Pour traduction conforme L' Interprète militaire Signé : Kemuzat

Pour copie conforme

L'interprète attaché au cabinet de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc D'Aumale.

El. Kouilat

## Lettre 03 (103 0385/86) / Prisonniers de la Smala

...

Notre maître ne vous a peut-être pas prescrit de le rejoindre ; il était inutile qu'il vous fit cette recommandation. Quelque motif ... serait-il la cause de vos scrupules ?

Nous nous sommes embarqués avec notre maître et toute sa suite le samedi au soir, et le lendemain nous sommes arrivés en rade d'Oran, le fils du Roi et Bouheraena sont venus trouver notre maître et lui ont proposé de descendre à terre avec les gens de la suite pour s'y reposer ; il s'y est refusé et leur a demandé avec instance de le transporter sur un autre navire. Cela lui fut accordé, et effectivement quelques instants après nous fîmes déposés sur un immense bâtiment qui prit presque aussitôt la mer. Notre traversée a été des plus difficiles, elle a duré quatre jours et quatre nuits, la mer avait tellement grossi que nous avons pensé un instant périr ; le vent soufflait avec une violence telle, et la mer était si agitée que plusieurs pièces de bois du navire furent emportées. Après beaucoup de peine, nous sommes enfin arrivés en rade de Toulon, dont nous avons ditingué la ville qui nous a paru fort belle. De nombreux

(//) coups de canon ont été tirés. On est venu nous recevoir et on nous débarqué et déposé dans un lieu fort agréable.

(*en haut à gauche*) (Erreur sans doute; aucun honneur n'a été <mark>rendu en</mark> Algérie)

Il nous a été distribué à chacun une livre et demi de riz, ainsi qu'une certaine quantité de viande et des petits pois, de plus, une chemise et une <u>gandoura</u> en calicat de plus fins, et enfin nous avons été accueillis et traités, avec bienveillance et générosité, par tous les militaires et par tous les négociants. C'est le 20 du mois de Moharam que nous sommes arrivés à Toulon. Dès notre arrivée ici, l'officier, que le fils du Roi avait désigné pour nous accompagner en France, est parti pour se rendre auprès du Roi; Notre maître lui remit la paire de pistolets que vous lui connaissez et qu'il avait l'habitude de porter, en le priant de se charger de les remettre lui-même au Roi, cet officier ne nous a pas encore rejoint. Notre maître est impatient d'être dirigé sur Alexandrie ; que Dieu veuille lui faire la grâce de lui accorder ses désirs. Notre maître s'étonne beaucoup de ce que Si Mohamed Ben Habah ne l'ait pas encore rejoint et qu'il ait ainsi abandonné El-djelab.

P.S : Puis nous avons appris ici que Bou Dif (c'est sans doute de Bou-Maza qu'il est question)

•••

## Lettre 05 ( 109 0390 ) / Smala

...

comprise ma famille. La fille de <mark>Sidi El Magit s'oppose à ce que son père parte avec moi et se sépare d'avec elle. Il faut que vous parliez de lui ainsi que des cinq personnes de sa famille et des gens qui l'accompagnent. Les personnes sont les dénommés ci après :</mark>

Notre cousin ben Aissa, Si Mohamed ben Ahmed, Abd el Kader Bel Jilani, El-Tabbakhi et Bel-Hachem Balrekik. Tous veulent nous suivre dans quelque lieu que nous nous rendions.

Apprenez que (votre fils) El Seddik a été fait prisonnier par les marocains, sa santé est bonne. Arrivé dans leur camp on lui a fourni un mouton sur lequel a été conduit à fez, ainsi que Sidi Abd-el-Kader ben-El-Clouin et El habib bel Kassam.

Si vous m'avez conservé votre amitié le frère, parlez pour lui et pour mes compagnons, au fils du roi des français qui demandera Mouley abd-el-Rahman leur mise en liberté plus de 150 des nôtres sont dans la



## Lettre 06 (109 0391 ) / d'Abd el Kader au Duc D'Aumale

Gouvernement Général – cabinet – Copie

Lettre d'Abd el Kader à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale

Gloire à Dieu Qu'il soit loué autant qu'il doit l'être.

A sa seigneurie (à son bonheur), le magnifique, l'élevé, le bienfaisant, le sage, l'instruit, le gracieux et distingué Seigneur, le chef des chefs de <u>l'outhan afriquia tout entière</u>, à celui qui a dans les mains les registres de ses soldats, et le nom de ses affaires grandes et petites, au Sultan, s'il plaît à Dieu, au fils de Sultan, Duc d'Aumale.

Après avoir reçu les hommages qui conviennent à votre position très élevée, à votre situation très haute et très puissante, apprenez que votre lettre m'est arrivée. Je l'ai reçue comme un grand honneur et j'ai pris connaissance de son contenu.

Son premier avantage pour moi a été d'apprendre que vous vous portiez bien et que vous pensiez à moi. C'était tout mon désir.

Cette lettre m'a causé une bien grande joie. Car j'étais comme un mort, et elle m'a rendue la vie, comme l'homme altéré dans le Sahara, et elle a quéri ma soif.

Mais vous m'avez dit ; (Dieu vous ait en grâce!) <u>Vous ne vous repentirez pas de vous être livré aux mains du Roi des français ; car il est bon est juste.</u> Mais sachez bien ceci : (Dieu vous fortifie !) : Sans doute s'il plaît à Dieu, je ne me

....

## Lettre 17 ( 109 0425) / d'Abd el Kader à Lamoricière

Louange à Dieu seul et unique, rien n'est durable si ce n'est son règne.

De la part de Abd el Kader ben Mehhiddin, au très distingué Seid Général Lamoricière.

Après les salutations qui sont dues à votre dignité.

J'ai appris que vous aviez reçu une blessure, et j'en ai été vivement peiné, moi et tous les miens, y compris les femmes et les enfants. Notre peine était d'autant mieux sentie, que nous vous aimons comme un frère. Nous faisons des vœux pour que Dieu vous accorde une prompte quérison.

Je vous dirai qu'aujourd'hui nous sommes tous profondément attristés, les femmes et les enfants ne font que pleurer jour et nuit. Veuillez parler en notre faveur et ne nous négligez pas. Il est impossible que vous puissiez ainsi abandonner ceux que vous avez pris sous votre protection, j'aurai à vous demander compte devant Dieu puisque vous m'avez trompé. Si vous m'aviez dit que vous

....

## Lettre 19 ( 109\_0430 ) / de .. au Ministre ... (peut être Cavaignac ?)

Bureau de l'administration générale et des affaires arabes au sujet des sept mille francs, qui sont la propriété d'Abd el Kader

Monsieur le Ministre,

Midi que vous me l'avez prescrit par votre dépêche du 17 du mois dernier, j'ai fait dépôt dans la caisse du Receveur Général du Département du Var, de la somme de sept mille francs, provenant de la vente des chevaux et mulets appartenant à Abd el Kader.

Ne pouvant disposer de cette somme que sur un ordre de votre part, j'ai cependant jugé à propos, en égard à la translation de l'ex-Emir au château de Pau, de prier Monsieur le Receveur Général de vouloir bien échanger le mandas dont j'étais dépositaire, contre un autre de pareille somme par pour collèque du

....

(*en bas de la page*) Monsieur le Ministre de la Guerre

## Lettre 20 ( 109 0431 ) / d'Abd el Kader au Colonel Rivet

D'Abd el Kader ben Mahieddin au sage, à l'intelligent, au poli, à l'expérimenté le Colonel Rivet,

Salut, sur vous!

Je m'informe souvent de vous, je vous veux le bien et je fais des vœux pour que vous l'obteniez, parce que vous être doué d'un bon caractère et que vos actions sont louables!

J'ai reçu les livres que se trouvaient à Djemâa Ghazaouet, que Dieu vous en récompense. J'en réclame encore 21 qui sont les plus précieux, je vous prie de les faire chercher.

Je vous serai obligé de parler en faveur de la mise en liberté des prisonniers, qui restent encore détenus à Sainte Marguerite après l'élargissement de leurs camarades. Il en est qui sont détenus depuis 4 ans, d'autres depuis 5 ans et leur nombre est d'environ 60 individus.

Lorsque je demandai la mise en liberté de tous ces infortunés, on me le promit, sur parole, mais on en relâcha qu'une partie, gardant ceux dont je vous parle.

J'attends de vous que vous vous occupiez d'eux, et Dieu vous en récompensera. Votre bonté, vos dispositions bienveillantes connues envers tout le monde feront que dans cette circonstance vous en acquerrez encore plus de réputation dans ce monde.



## Document 01 ( 109 0397/98 )

Lesatka ouahraoui

feadji

N°2 Etat des chevaux appartenant à Hadj Abdelkader et <mark>...</mark> sa suite ... <mark>en laissant à N</mark>emours ... pour être vendu et leur produit envoyé à Hadj Abd el kader a hadi Abd el Kader 1, un Cheval .... 1, une Jument <mark>absain</mark> 1, une mule grise 1, un mulet noir 1, un mule rouge 1, une mule noire 1, une mule rouge 1, une mule gris enfer 1, un mulet noir 1, une mule noire 1, une mule rouge 1, une mule rouge 1, une mule blanche 1, un mulet rouge 1, un mulet grix 1, une mule rouge 1, une mule rouge 1, une mule rouge 1, une mule noire quatre tapis a Seid Kaddour 1, cheval rouge avec pas pour jour faisie 1, cheval gris 1, jument <mark>Isabelle avec popour</mark> 1, un mulet noir 1, une mule noire 1, un mulet gris 1, un mul un tapis a Hadj Mustapha ben Tehani 1, un cheval noir ... 1, Un cheval gris ... // N°9 Etat des <mark>nègres et négresses</mark> appartenant à Hadj AbdelKader et ses parents <u>... à Damas</u> A hadj abdelkader Salem Chemkem Barka Salem Laghouati Mubarka .... fille Aicha Laghouati et sa fille Zohra et sa fille A hadi Mustapha salem sayfir

Mossem Mubarka Razimia Rohma Fatiha Salem au trafris Mabarka ....

Entre vingt deux individus

Pour traduction L'interprète général

<mark>Bi Rousseau</mark>

## Document 401 (104-0432/33/34) / 25.12.47 / Liste des embarqués de la frégate Asmodée

#### Ministère de la Guerre

Etat nominatif des Arabes composant la suite de hadj Abd el Kader embarqués le 25 décembre 1847 sur la frégate à vapeur l'Asmodée

## Famille de hadj Abd el Kader et gens de sa maison

(1,402) Hadji Abd-el-Kader ben I	Mahiddin	Emir	1
(1,402) Zohra bent sidi ben douk	ĸa .	sa mère	1
(1,402) Kheira bent sidi Ali		sa femme	1
(1,402) Muhammed			
(1,402) <b>Mehhiddin</b>	enfants de Kheira	ses enfants	3
(1,402) Abdallah			
(1,402) Aïcha bent		sa femme	1
(1,402) Mebarka bent		id	1
(1,402) <b>Morha</b>		nourrice blanche	1
(?,1,402) <b>Salem</b>		esclave	1
(1,402) Mabrouka, femme de Sale	em .	id	1
(1,402) <b>Zeinab,</b> fille de Mabrouka	1	id	1
(1,402) Aïcha Telemssania		id	1
(1,402) <b>El hachmi,</b> fils d'Aïcha		id	1
(1,402) <b>Mebarka fassia</b>		id	1
(1,402) <b>Mariam,</b> fille de Mabarka	9	id	1
(1,402) Salem Abdelhadi		id	1
(2,402) <b>Faradji</b>		id	1
(2,402) Muhammed ben Salem		Esclave affranchi	1
(2,402) Fatma, mère du précéder	nt	id	1
(?,1,402) <b>Aïcha</b>		Esclave	1
(?,1,402) <b>Khedidja,</b> fille d'Aïcha		id	1
(1,402) Muhammed ben Ubon		Domestique	1
(1,402) Khedidja bent bektaouil,	femme du pré.	id	1
() Fatma			
(1,402) <b>Muhammed</b>	enfants de Khedidja	enfants	2
(2,402) AbdelKader ben nehaïch		Domestique	1
(2,402) <b>Mehiddin ben hassan</b>		id	1
		A reporter	28
// (2,402) Muhammed ould Muhamed		Domestique	1
(2,402) Muhammed Ould Adda		id	1
(2,402) Muhammed ben Aldrahma	n	fils de son Khodja	1
(2,+02) Hullallilleu Dell'Atul allilla	<b></b>	Total	31

#### Famille de hadj Mustapha ben tchami, cousin et beaufrère de Hadj Abd el kader

(1,402) Hadj Mustapha ben tchami	Khalifat	1
(1,402) Aïcha bent seid Abdullah	sa femme	1
(1,402) Zohra bent Mehhiddin	id	1
(1,402) <b>Abd el Kader ben nasser,</b> cousin de abdelkader	Khodja	1
(1,402) <b>Kheira bent ben moussa,</b> épouse du précédent	11	1
(2,402) Muhammed el nekki ben nasser, frère du Khalifa	at''	1
() <b>Mehhiddin ben tarma</b> ,, cousin du Khalifat	"	1
(2,402) <b>Aïcha bent Muhammed</b> , épouse du précédent	"	1
(2,402) Abdrahman ben norssli	Marabout	1
(2,402) Habbib el neddahh	Chaouch	1
(2,402) Fatma bent adda, femme de Habbib	"	1

(2,402) <b>AbdelKader,</b> son fils	"	1
(1,402) <b>Boubakr</b>	Esclave	1
(1,402) <b>Embarcka,</b> femme de Boubakz	id	1
(1,402) Bellal		
(1,402) <b>Nafia,</b> enfants d'Embarcka	id	2
(2,402) Barka Sergon	id	1
(2,402) <b>Fatma,</b> femme de Barka	id	1
(2,402) AbdelKader Ould Issa	Domestique	1
	Total	19

## Famille de Sid Kaddour ben Mehhiddin, cousin du Khalifat Ben Allall, tué dans un combat en 1844

(?,1,402) Kaddour ben Mejjiddin	Khalifat	1
(?,1,402) Fatima bent abdelKader boutalel	sa femme	1
	A reporter	21
//		
(2,402) <b>Allal ben Mehiddin,</b> frère de Kaddour	"	1
(2,402) Hadj ali ben hadj Omar	Domestique	1
(2,402) Belkassem ben Saïd	id	1
(2,402) Ben Ali ben Saïd	id	1
(2,402) Mabrouka	Esclave	1
	Total	26
la famil	le de hadj Abd-el-kader	31
		57

à 33 hommes

Notes	Noms	Grades
Total		
A – L'aga des Khiallas ou	(1,402) Muhammed ben Bachir	(A) Aga des Khiallas 1
la cavalerie commandait	(1,402) Alia bent Naouan, sa femme	" 1
de <mark>500</mark> à 1000 hommes	(1,402) AbdelKader	
	(1,402) Zohra, ses enfants	" 2
	(2,402) Ben Halima	cavalier 1
B – L'aga des Askers ou	(2,402) Ben Salem	(B) Aga des Askers 1
Infanterie commandait de	(2,402) Massouda, sa femme	" 1
1000 à 2000 hommes	(2,402) Muhammed	
	(2,402) Ahmed, ses enfants	" 2
	(2,402) Baqhdadi	(C) Siaff des Askers 1
	(2,402) Bouzid	Aga des Askers 1
C – Le Siaff des Askers	(2,402) El barka	Khodja 1
commandait 100 hommes	(2,402) Muhammed ben djilali	Askers 1
	(2,402)) Muhammed bel Kheir	Aga des Askers 1
	(2,402) Miloud bel Kheir, son frère	" 1
	(2,402) Muhammed ben Hamouda Chaou	ch 1
	(2,402) El Amzi	ex canonnier 1
	(1,402) Kara Muhammed	Lieutenant de l'aga des Khiallas 1
D – Le siaff des Khiallas	(2,402) El hadji	(D) Siaff des Khallias 1
commandait 50 hommes	(2,402) Muhammed el touati	Cavalier 1
	(2,402) Bel kassem ben Ahmed	id 1
	(2,402) Nabib ben Khadda	Siaff des Askers 1
		A reporter 22
//		
E- Kebir el siaff commandait	(2,402) Muhammed ben aldelhadi (E) Ké	bir el Siaff 1

(2,402) Sadekk ben zerouali

(2,402) El Djelli

Siaff des Khiallas

id

1

1

	(2,402) Muhammed Djilali	cavalier	1
	(2,402) Muhammed ben Cherif	Siaff ds Khiallas	1
	(2,402) Mustapha ben Hammonu	id	1
F- Khalifat de Siaff	(2,402) El Safi ben Amer (F)	Khalifat de Siaff	1
commandait à 25 hommes	(2,402) El habib el gharbi	Siaff de Khiallas	1
	(2,402) Ahmed ben Abdallah babouri	Khalifat de Siaff	1
	(2,402) Ahmed el fergani	id	1
	(2,402) Muhammed ben Ismaël	Chaouch	1
	(2,402) Ali ben Taleb	Bach Chaouch d'Abd el Kader	1
	(2,402) El Medjaheda	marabout	1
	(1,402) El Mokhtar	Chef des Tolbas	1
	(1,402) Muhammed ben Amran	taleb	1
	(2,402) AbdelKader ben elnabi	id	1
	(402) Muhammed el Sobbi	id	1
	(2,402) AbdelKader ben el hadj	Domestique	1
		total	40
		Report d'autre part	57
		Total général	97

(au crayon à papier en bas de la feuille)

61 hommes 21 femmes 6 filles 9 garçons 97 (A gauche du texte) Louis d'Orléans ou Aumale

Alger , 30 Décembre 1847

Monsieur le Maréchal Général

J'aurais eu l'honneur de répondre plutôt à votre lettre du 24 décembre si je n'avais pas attendu de jour en jour un travail que vous paraissez désirer sur Jauc Rhouz lane. Monsieur le Colonel Laimirault à qui j'ai fait part de vos intentions, m'a répondu qu'il ferait faire le plan du porte d'Aumale, qu'il y joindrait les renseignements utiles et me les adresserait pour vous les faire parvenir. Cela arrivera probablement ..., mais je ne veux pas, en attendant, laisser passer le jour de l'an sans vous présenter et vous prier de faire agréer à Madame la Maréchale Générale l'expression de mes vœux pour votre prospérité, pour votre santé, pour la longue jouissance de votre si glorieuse position, enfin l'expression de mon respect et de mon dévouement, ainsi que de ma reconnaissance pour la bienveillance dont vous m'avez honoré.

Vous aurez appris avec satisfaction, car c'est un résultat national et vous y avez contribué largement, la reddition d'Abd el Kader et de sa Deira. Il devait en être ainsi. Abd el Kader avait préjugé trop avantageusement de son influence dans le Maroc ; il était difficile à un ex-Sultan ayant regné quelques années, fils d'un simple marabout et battu, sans force réelle, de se placer sans grand danger comme ennemi déclaré entre le Sultan du Maroc, régnant depuis longtemps, dont la famille règne depuis 150 ans, dans toute sa force et chef de la secte des Malikis, c'est à dire, pape de tous les arabes du Nord de l'Afrique, puis la France occupant victorieusement l'Algérie depuis 17 ans, y ayant 100 000 soldats, des places et postes nombreuses, la mer pour elle, et au delà la puissante nation qui a battu longtemps (//) toute l'Europe. Comment croire que la France et le Maroc réunis n'écraseraient pas Abd el Kader se plaçant en ennemi entre les deux ? C'était de la part de l'ex-Emir, agir en chef de bande et non en Sultan. Il a bien voulu s'adresser aux espagnols et aux anglais pour avoir leur protection, mais les espagnols sont nos amis et son essai à Melilla ne pouvait avoir de suite heureuse pour lui. Quant aux anglais, leur influence pouvait agir de loi, mais il fallait des appuis positifs, matériels et immédiats. La position d'Abd el Kader était donc en dehors de toutes les règles d'une saine politique. On m'avait dit dans le sud qu'il cherchait à gagner l'Egypte en passant par le désert au sud des Beni Mezab, de Tunis et de Tripoli ; cela me paraissait assez probable, car il ne pouvait tenir entre l'enclume et le marteau, il n'avait nulle chance de recommencer son action dans le Sud, la querre avec nous était impossible. Les trois parties probables étaient donc, ou sa fuite définitive en Egypte, ou un coup désespéré sur les camps marocains, ou de se rendre à nous, car il n'aurait pu se fier à Mulaï Abderrhaman, qui inévitablement l'aurait fait périr, soit ostensiblement, soit secrètement. Il a tenté le combat contre les camps marocains et n'a pas réussi; il a alors voulu fuir dans le Sud, c'était trop tard, il ne lui restait que de se rendre à nous, parti assez humiliant pour un musulman fanatique, mais sous le rapport du respect pour sa vie et celle de sa Deïra, il a dû s'y soumettre.

Ce résultat est fort important, non qu'il assure la paix à toujours, car il y aura d'autres chefs d'insurrection qui se mettront en avant, mais il ôtera tout espoir, tout enthousiasme fondé sur des chances de succès à ces sultants et à leurs partisans. Si nous concervons encore quelque temps notre effectif actuel, la Kabilie sera soumise cette (//) année très probablement, tous les grands chefs indigènes se raliront définitivement à nous, et l'armée pourra ensuite être diminuée sans inconvénient. Il est à remarquer de plus que nos affinités se sont formés depuis 17 ans. On connaît l'Algérie, le sol, surtout les tribus, leurs intérêts ceux des grands personnages, enfin la manière d'agir par les armes comme par l'administration, et ces connaissances ne pouvant que se perfectionner. Je dois dire cependant que jusqu'ici nous avons employé plutôt les armes que la conviction, nous avons agi avec les indigènes comme les vainqueurs le feraient en France, sans s'éclairer et s'aider du concours des Chambres et des Hautes autorités. Les chambres sont représentées ici par les Oulemas, c'est à dire les gens instruits dans les lois et la religion, les marabouts distingués. Les Hautes autorités sont les grands Djouads qui exercent une piste d'autorité souveraine sur des groupes de tribus. Partout chez les musulmans, les souverains consultent les Oulemas sur les grandes affaires d'abord, parce qu'ils sont très éclairés et que leur avis est très utile, ensuite parce qu'ils ont une grande influence qui fait approuver par la masse ce qu'ils approuvent. J'ai agi ainsi dans ma subdivision et je m'en suis bien trouvé. L'insurrection a eu peu de prise sur mon terrain, les tribus ont été fidèles tant qu'elles l'ont pu et un grand nombre sont restées avec nous quand même. Si j'avais voulu avoir des insurrections, j'en aurais eu très facilement, rien qu'en m'abstenant de certaines mesures. J'ai cru bien

faire en agissant autrement. J'ignore si j'ai bien fait, car je sais que ceux qui ont fait autrement ont obtenu beaucoup pour eux et pour leur subordonnés. Cela m'a fait penser parfois que le gouvernement avait peut être en vue de faire de l'Algérie un champ de mars pour former des officiers, rajeunir les têtes de colonne, donner du relief à l'armée, (//) préoccuper la France et créer une armée capable d'imposer d'avantage dans un conflit européen; c'est à peu près ce que font les Russes au Caucase.

Le rôle que j'ai pris en agissant par l'administration autant que par les armes, en diminuant les chances de guerre, a été conforme au devoir à la vertu, mais il m'a fait perdre beaucoup, en faisant disparaître beaucoup d'observations utiles pour moi et mes subordonnés. La tempête qui m'a assailli l'année dernière et dans laquelle vous avez bien voulu m'accorder votre puissant appui, avait en partie cette conduite pour base. Je ne me répens pas cependant d'avoir fait ce que j'ai cru mon devoir à tort ou à raison, mais je conserverai un souvenir bien reconnaissant de ce que vous avez fait pour moi dans cette circonstance critique.

On nous dit qu'Abd el Kader sera dirigé sur l'Egypte. J'ai peine à y croire, car cet homme y serait encore dangereux pour l'Algérie.

Vous desirez quelques renseignements, sur notre Sud, les voici : Tout est tranquille aux environs de Laghouat. Chez les Ouled-Naïl, il y a quelques chefs insoumis et un petit groupe nortéle, ce dernier est celui de Ben Abd el Selans, parent de Si Cherif, ancien Kalifa des Ouled-Naïl en 1845 et 1846. il y a peut-être 20 cavaliers de ce parti, c'est insignifiant. Quant aux insoumis, il y a 1º Moulay Larbi, chef de la secte des DerKamas; c'est une homme habile, sage; il a quitté l'Uhenseris et se tient chez les Ouled-Naïl plutôt en réfugié qu'en ennemi. 2º Hadj Moussa, c'est lui qui vint en 1835 prendre Medea, qui fut battu par Abd el kader entre Medea et Miliana, qui retourna à l'est à Laghouat, alla, depuis notre accupation de cette ville, chez les Kabyles, et chassé de là par nos armes, s'est fixé il y a 3 mois à Demmed, où il est inoffensif. 3º Sidi Kralladi, qui a été attrapé par le Général Herbillon du côté de Sidi Kralled (Sidi Khalled), l'année dernière. C'est encore un marabout distingué, très influent, mais inoffensif. Ces éléments seraient dangereux en cas d'insurrection, mais ils font maintenant leur action notable sur les affaires. Néanmoins je crois que j'irais avec ma colonne cet hiver dans le sud, pour détruire la position que se font les Ouled-Naïl en donnant l'hospitalité sans notre permission à des gens censés nos ennemis.

Vous recevez en même temps que cette lettre, 7 médailles recueillies à Maghat et que l'on trouve dignes d'intérêt. Je désire qu'elles vous soient agréables.

Veuillez agréer X.

Signé : Général Marey-Monge

## Lettre 305 (103 0355/56 ) / 03.01.1848 / Ordre du Ministre de la guerre, Camille Trézel

Ministère de la Guerre Cabinet du Ministre

Paris le 3 janvier 1848.

Ordre

Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux, attaché à l'Etat Major du Ministre de la Guerre partira sur le champ et en poste de Paris pour Toulon. Il se présentera dès son arrivée au Général Commandant le département. Il se concertera avec cet officier général pour qu'Abd el Kader soit placé sans délai au fort Lamalgue avec les femmes et les personnes de sa famille, cinq domestiques mâles et cinq servantes. Monsieur Rousseau, Interprète, sera logé au fort et à porté d'Abd el Kader. Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux prendra jusqu'à nouvel ordre le commandement du fort, et fera sous sa responsabilité personnelle toutes les dispositions propres à prévenir l'évasion d'Abd el Kader et celle d'aucune des personnes indigènes qui auront été introduites avec lui dans le fort.

Cependant s'il était reconnu qu'on peut en toute sûreté pour la garnison, garder au fort Lamalgue tous les indigènes qui ont été amenés en France avec l'Emir au nombre de 97, ils y seront installés aussi mais dans le cas où il resterait le plus léger doute à cet égard, ceux qui ne font pas partis des catégories désignées cidessus seront placés dans un autre fort le (//) plus à proximité de Lamalgue.

Le Lieutenant Colonel L'Heureux m'informera par le télégraphe de son arrivée à Marseille où il devra voir le Lieutenant Général d'Hautpoul, si cet officier général s'y trouve au moment de son passage, mais sans s'y arrêter que le temps nécessaire pour lui donner en lecture le présent ordre.

Il m'informera également jour par jour, par les voies télégraphiques et de terre de tout ce qu'il aura fait pour l'éxécution de l'importante mission qui lui est confiée.

Si Abd el Kader manquait des moyens pécuniers de pourvoir à sa subsistance et à celle des personnes qui l'ont suivi en France, le Lieutenant Colonel y pourvoirait et me ferait connaître le montant de la dépense journalière qu'il faudrait allouer pour que l'Emir et sa famille fussent traités d'une manière convenable et comme un égal nombre d'officiers supérieurs.

Les autres le seront comme officiers inférieurs pour les maîtres et comme rationnaires pour les domestiques.

Le Pair de France Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

## Lettre 312 (103\_0368) / 03.01.184 / du Ministre Trézel au Compte d'Hautpoul

Ministère de la Guerre

Dépêche télégraphique Paris le 3 Janvier 1848

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Lieutenant Général Commandant la 8ème division militaire

J'envoie à Toulon le Lieutenant Colonel L'Heureux attaché à mon Etat Major pour faire loger dans le fort Lamalgue Abd el Kader, sa famille et un Interprète, plus cinq domestiques mâles et cinq servantes.

Cet officier supérieur prendra jusqu'à nouvel ordre le commandement du fort et fera placer dans un autre fort le plus à proximité de Lamalgue les autres Indigènes des deux sexes, au nombre d'environ 80 qui ont été amenés avec Abd el kader.

Donnez des ordres en conséquence.

Je prie Messieurs les Administrateurs des lignes télégraphiques de transmettre à Marseille la dépêche qui précède

Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre Trézel

Parvenue le 7



## Lettre 317 (103 0374/75) / 08.01.1848 / du Comte d'Hautpoul au Ministre Trézel

8ème division militaire Division du personnel Correspondance Générale N°28

Marseille le 8 Janvier 1848

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la confirmation de votre dépêche télégraphique du 3 de ce mois, au sujet d'Abd el Kader m'est parvenu avant la dépêche, et au moment où Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux se présentait chez moi.

J'ai donné immédiatement des ordres à Toulon et voici ce qui a été fait :

Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux est monté au fort Lamalgue avec Monsieur le Commandant de la Silau, le Lieutenant Colonel du Génie, l'adjoint à l'Intendance militaire et l'interprète, pour y préparer le logement.

La famille de l'ex-Emir se compose de dix sept individus, et les dix domestiques ; total 27 personnes, auxquelles il faudra ajouter, sans doute, trois chefs de la Daïra qu'Abd el Kader désire avoir avec lui. (//) Ces prisonniers étaient bien établis au Lazaret de Toulon qui est entouré d'un mur d'enceinte très élevé. Ils y étaient gardés par un poste de 50 hommes du 3ème régiment de Marine, commandés par un officier. On leur avait remis des matelas, des couvertures et des draps de lits pour les principaux, des couvertures et des matelas pour les autres. Ils avaient les marmites qui leur étaient nécessaires, et on leur donnait des moutons et des volailles en vie pour leur ordinaire.

Monsieur le Préfet Maritime est convenu avec Monsieur le Colonel L'Heureux qu'il leur laisserait tout ce qu'il leur a donné moyennant un récépissé de la Guerre.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le Lieutenant Général Pair de France Commandant la 8ème division militaire Comte d'Hautpoul.

## Lettre 329 (103 0416/17) / 08.01.1848 / ... au Ministre

Ministère de la guerre Direction des affaires étrangères

Paris, le 8 janvier 1848.

Note pour le Ministre

Sans rien préjuger des décisions que le gouvernement du Roi prendra sur le sort d'Abd el Kader, son séjour en France, quel que soit d'ailleurs sa durée, necéssite immédiatement diverses mesures dont la direction des Affaires de l'Algérie s'est naturellement péoccupée et qu'elle croit devoir soumettre à l'appréciation du Ministre.

La première de ces mesures serait de pourvoir à l'installation convenable d'Abd el Kader et de sa famille au point de vue politique.

A cet effet, il semble indispensable d'attacher à sa personne un officier parlant arabe, ou un interprète éprouvé et sûr, capable d'éloigner de l'Emir toute espèce de relations compromettantes, et d'exercer sur son esprit une influence assez grande pour le préparer à toutes les résolutions que le gouvernement du Roi pourrait prendre à son égard.

Sous les ordres et la direction de cet officier ou de cet interprète, on placerait au moins deux interprètes chargés plus particulièrement de servir d'intermédiaires aux personnes de la famille et de la suite d'Abd el Kader.

En outre, un médecin parlant l'arabe et (//) déjà familier aux usages et aux moeurs des populations algériennes, serait appelé à donner exclusivement ses soins à l'Emir, à ses femmes et à toute sa maison.

La nature et l'importance de cette mission exigeraient que les choix de l'officier, de l'interprète et du médecin fussent faite avec une extrême réserve. Monseigneur le Duc d'Aumale pourrait être invité à désigner les candidats qu'il croirait les plus aptes et les plus dignes de confiance.

Une autre mesure non moins urgente serait de réduire le nombre des arabes composant la suite d'Abd el Kader, en renvoyant soit en Algérie, à la disposition du Gouverneur Général, soit en France, au dépôt de prisonniers de l'île Sainte Marguerite, tout ceux qui n'appartiennent ni à la famille de l'Emir, ni à sa maison. Le chiffre de ces derniers s'élève à 40, et il serait facile de l'augmenter encore par le renvoi de quelques-uns des domestiques et esclaves, au nombre de 32, attaché à la personne de l'Emir et de sa famille.

## Document 02 ( 109\_0406/07/08 ) / 08.01.1848 /

Archives Nationales. Dépôt d'Aix en Provence

Etat Nominatif des Arabes composant la famille de l'Ex-Emir Abd-el-Kader, et ses domestiques, transférés au fort Lamalgue le 8 janvier 1848.

4 // 04 / 00\ H= 4" Ab d + 1 M= 4 = b = M=b	. 1. 4. 4. 1	F., F-!-
1 (401,402) Hadji Abd-el-Kader ben Mah	niaain	Ex-Emir
2 (401,402) Zora bent sidi ben Doukka	•	sa mère
3 (401,402) <b>Aïcha</b>	}	
4 (401,402) <b>Mebareka</b>	}	Ses femmes
5 (401,402) <b>Kheira</b>	}	
6 (401,402) <b>Mohra</b>		Nourrice
7 (401,402) <b>Muhammed</b>	}	
8 (401,402) <b>Mehhiddin</b>	}	Ses enfants
9 (401,402) <b>Abdallah</b>	}	
10 (402) <b>Jamena</b> fille	}	
11 (401,402) Khedidja bent Bakhtaoui		esclave femme
12 (401,402) <b>Muhammed</b>		enfant de Khedidja
13 (401) <b>Missouma</b>		id
14 (?,401,402) <b>Fatma</b>		esclave femme
15 (?,401,402) <b>Khedidja</b>		fille de Fatma
16 (401,402) <b>Mebareka Fassia</b>		esclave femme
17 (401,402) <b>Mariam</b>		fille de Mebareka
18 (401,402) <b>Mabrouka</b>		esclave femme
19 (401,402) <b>Zeinab</b>		fille de Mahrouka
20 (401) Aicha Khadem Adda		esclave femme
21 (401) <b>Chaïbi</b>		fils d'Aïcha
22 (401,402) Aicha Telemssania		esclave jeune fille
23 (401,402) <b>El Hachmi</b>		fils d'Aicha
24 (401) Aïcha bent Barka		
		esclave jeune fille esclave
25 (?,401,402) <b>Salem ben Dahhou</b>		
26 (?,401,402) <b>Salem Abdekhadii</b>		esclave
27 (401) Ben Abbou		domestique
28 (401,402) Hadj Mustapha	1	beau frère d'Abd-el-Kader
29 (401,402) <b>A</b> ïcha	}	_
30 (401,402) <b>Zora</b>	}	ses femmes
31 (401,402) <b>Abd-el-Kader ben</b>		cousin d'abd-el-Kader
32 (401,402) <b>Kheira</b>		sa femme
33 (?,401,402) <b>Kaddour ben allal</b>		parent d'Abd-el-Kader
34 (?,401,402) <b>Fatma</b>		sa femme
transférés le 11 Janvie	Γ	
35 (401,402) <b>Boubakr</b>		domestique
36 (401,402) <b>Mebareka</b>		sa femme
37 (401,402) <b>Bella</b>	}	
38 (401,402) <b>Nafia</b>	}	ses enfants
39 (401,402) <b>Mokhtar</b>		taleb
40 (401,402) Muhammed ben Amran		taleb
41 (401,402) Muhammed bachir		serviteur d'abd-el-Kader
42 (401,402) <b>Alia</b>		sa femme
43 (401,402) <b>Abd-el-Kader</b>	}	
44 (401,402) <b>Zora</b> fille	}	ses enfants
45 (401,402) <b>Kara Muhammed</b>		serviteur de l'Emir
		. =

hommes	_ 12	
femmes	_ 17	
Enfants 8 garçons, 8 filles	_ 16	
Total	L	٠5

Le colonel attaché à l'Etat-Major du Ministre de la Guerre, Commandant supérieur du fort Lamalgue Eugène l'Heureux

Vu et reconnu Exact L'interprère principal de Son Altesse Royal monseigneur le Duc d'Aumale en mission Br Rousseau

## Document 03 (109\_0409/10/11 ) / 08.01.1848 /

Archives Nationales. Dépôt d'Aix en Provence

Etat Nominatif des Arabes venus avec Abd-el-Kader en France, et détenus à Toulon au fort Malbousquet depuis le 8 janvier 1848.

1	// 04 / 02\ Muhamak al Makki	parant de Uadi Mustanha
	(401,402) Muhammet el Mekki	parent de Hadj Mustapha sa femme
	(401,402) aicha bent Muhammet	36 remine
	(401,402) bdrahman ben Morsli	marabout
	(401,402) Habib el Meddahh	Chaoux
	(401,402) Abd-el-Kader	fils Habib
	(401,402) Fatma bent Adda	femme de Habib
	(401,402) Barka Sargou	esclave sa femme esclave
	(401,402) Fatma	
	(401,402) Abd-el-Kader ould Issa	domestique esclave
	(401,402) Faradji (401,402) Muhammed ben Salem	esclave esclave affranchi
	(401,402) <b>Fatma</b> mère de Mohan	
	(401,402) abd-el-Kaderben Nehaieh	
	(401,402) Mehiddin ben hassan	domestique id
	(401,402) Muhammed ould Muhammed	id
	(401,402) Muhammed ould adda	id
	(401,402) Muhammed ben Abdrahman	fils de Son khodja
	(401,402) Allal ben Mehhiddin	frère de Kaddour
		domestique
	(401,402) Hadj ali ben hadj Omar (401,402) Belkassem ben Saïd	id
	(401,402) Ben ali ben Saïd	id
	(401,402) Mabrouka	id
	(402) Muhammed ben el hadj	id
23	(hadjout déserteur des tirailleurs indig	
24	(401,402) Ben Alissa	cavalier
	(401,402) Hadj Salem	aga des Askers ( l'aga des askers ou Infanterie
	(101,102, 11daj batem	commandait de mille à 2000 hommes)
26	(401,402) Massouda	sa femme
	(401,402) <b>Muhammed</b> }	3d Tellinic
	(401,402) <b>Ahmed</b> }	ses enfants
	(401,402) <b>Baghdadi</b>	Siaff des Askers – commandait 100 hommes
	(401,402) <b>Bouzid</b>	aga des Askers
	(401,402) <b>El Barka</b>	Khodja
	(401,402) Muhammed ben Djilali	Askers (soldat)
	(401,402) Muhammed Belkheir	Aga des Askers
	(401,402) Miloud Belkheir	son frère – Askers
	(401,402) Muhammed ben hamouda	Chaoux
	(401,402) <b>El Amri</b>	Canonnier
	(401,402) <b>El Hadji</b>	siaff des Khillas, ou cavalerie, commndait 50 hommes
	(401,402) Muhammed el touati	Cavalier
	(401,402) Belkassen ben Ahmed	id
	(401,402) Habib ben Khadda	Siaff des Askers
	(401,402) Muhammed ben abdelhadi	Kebir et Siaff, commandait 30 hommes
	(401,402) Sadek ben Zérouali	Siaff des Khiallas
	(401,402) <b>El Djelli</b>	id
	(401,402) Muhammed Djilali	Cavalier
	(401,402) Muhammed ben Cherif	Siaff des Khiallas
46	(401,402) Mustapha ben hammou	id
	(401,402) El Saffi ben Amer	Khalifat des Siaff (commandait 25 hommes)

48 (402) Ali ben Muhammed Khalifat des Siaff 49 (401,402) El habib el Gharbi Siaff des Khiallas 50 (401,402) Ahmed ben abdallah babours Khalifat ds Siaff 51 (401,402) **Ahmed Fergani** 52 (401,402) Muhamed ben Ehnail Chaoux 53 (401,402) Ali ben Taleb Back Chaoux 54 (401,402) **El Medjaheda** Taleb 55 (401,402) **Abd ben abdelnabi** Taleb 57 (401,402) **Abd-el-Kader** jeune homme agé de 11 ans

## Récapitulation

hommes		_ 48
femmes		6
Enfants garçons		_ 3
	Total	57

Le colonel attaché à l'Etat-major du Ministre de la Guerre, Commandant supérieur du Fort Lamalgue Eugène l'Heureux

Vu et reconnu Exact L'interprère principal de la Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale en mission Br Rousseau

## Lettre 10 ( 109 0403/04/05) / 09.01.1848 / du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

Ministère de la Guerre

Fort Lamalque le 9 janvier 1848

Monsieur le Ministre,

Parti de Paris le lundi 3 Janvier à 9h du soir (il y a eu un retard dans le départ du convoi des malles-postes) j'étais à Marseille après quelques heures de route. Je me suis arrêté dans cette ville le temps nécessaire pour communiquer mes instructions à Monsieur le Lieutenant Général Comte d'Hautpoul et m'entendre avec cet Officier Général, sur les dipositions à prendre pour tâcher de remplir à votre entière satisfaction, ma mission. Quelques instants après je courais la poste, me dirigeant vers Toulon où j'arrivai le jeudi 6, à 3h1/2 de l'après midi. Aussitôt descendu de voiture, je me hâtai de me mettre en communication avec le Colonel du 19ème de ligue, Commandant par intérim le Département du Var. Nous nous rendîmes ensemble chez Monsieur le Vice Amiral Préfet Maritime, auquel je communiquai les ordres dont j'étais porteur. Après lecture faite, nous abordames la question de la translation d'Adb el Kader au fort Lamalgue, avec sa famille et dix domestiques des deux sexes et du placement des autres arabes venus avec lui en France, au fort Malbousquet. J'insistai pour que cette double opération se fit sans délai, mais des dispositions intérieures à prendre dans les deux forts, dispositions indispensables non prévues, aucun avis n'étant parvenu préalablement à mon arrivée, soit à l'autorité maritime, soit à l'autorité militaire, force me fut donc de retarder jusqu'au 8 du courant les mouvements prescrits.

(//) Je profitai de ce retard obligé pour aller visiter le fort dont vous m'avez investi du commandement, je fus accompagné de Monsieur le Colonel Commandant la place de Toulon, du Sous-Intendant Mr et du Lieutenant Colonel Chef du Génie. Toutes les dispositions de sûreté furent arrétées et quelques travaux ordonnés : ils se résument par <u>une très faible dépense</u> dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte, dans un rapport spécial que je ne vous ferai pas attendre.

En rentrant en ville, j'allai m'entendre avec Monsieur le Sous-Intendant, pour assurer la subsistance d'Abd el Kader, de sa famille et de tous les arabes venus en France avec lui, ainsi que le chauffage. A ce sujet, je notifiai les intentions de Votre Excellence à cet Administrateur Militaire, en ces termes :

« La volonté du Ministre de la Guerre est que l'ex-Emir et sa famille soient traités d'une manière convenable. Pour les autres arabes ils recevront, les maîtres les allocations accordées aux Officiers inférieurs, les domestiques celles de rationnaire »

En ce qui concerne Abd el Kader et sa famille, des précédents me traçaient la marche à suive. Je pensai que le département de la Guerre ne lui accorderait pas moins que celui de la Marine et jusqu'à nouvel ordre de vous, Monsieur le Ministre, j'ai agi en conséquence, c'est à dire qu'il continue à recevoir tout ce dont il se déclarait très satisfait.

J'avais espéré pouvoir vous adresser dès hier, le prix total des dépenses journalières par catégories d'Arabes, mais malgré mon instance je n'ai encore pu me procurer les renseignements nécessaires pour établir ce calcul: je tiendrai la main à ce qu'il (//) me soient fourni sans retard : il importe que vous soyez fixé à cet égard.

Je crois avoir agi avec prudence en laissant à Messieurs les fonctionnaires de l'Intendance, le soin de régulariser toutes dépenses occasionnées par la présence d'Abd el Kader et de tous les indigènes qui l'ont suivi, de les payer et d'en faire l'objet d'un compte particulier à vous adresser. Payer moi-même en dehors de tout contrôle ne m'a pas paru conforme aux règles administratives : Si j'ai mal jugé la question il sera très facile d'adopter le mode que Votre Excellence décidera.

Monsieur l'Amiral Parceval, du quel j'ai à me louer sous tous les rapports a levé toutes les difficultés d'exécution et a décidé que l'ameublement fourni par la Marine suivrait Abd el Kader, sa famille et ses domestiques. Ainsi sous ce rapport, cette charge n'incombera pas à votre département.

Si Votre Excellence jugeait à propos de remercier Monsieur le Préfet Maritime du concours empressé que j'ai trouvé près de lui, je crois que cet Officier Général serait très touché de cette démarche de votre part.

Abd el Kader au moment où il a fait sa soumission se trouvait ainsi que tous les siens sans aucune ressource. Je suis même informé d'une manière certaine que Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale lui a fait remettre une somme de six <u>mille</u> Francs qu'il a encore avec lui et dont la conservation lui est très précieuse. Ses compagnons de voyage étaient en guenilles et il y seraient encore sans les ressources mises à leur disposition, par l'administration de

### Lettre 08 ( 109\_0399 ) / 11.01.1848 / du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

Ministère de la Guerre <del>cabinet des Ministres</del> -N°6 (*tampon*) Ministère de la Guerre. 21 janvier 1848. Secretariat Général

Fort Lamalgue le 11 janvier 48

Monsieur le Ministre,

Abd el kader vient de me faire remettre deux lettres, l'une pour vous, l'autre pour Monsieur le Maréchal Duc d'Isly, je m'empresse de vous les adresser par le courrier de ce jour.

Je confirme à Votre Excellence ce que j'ai eu l'honneur de lui annoncer par mon rapport du 10 : tout est calme au fort Lamalgue et au fort Malbousquet. Abd el Kader et les indigènes placés dans ces deux localités, sont sévèrement gardés, sans même qu'ils puissent s'en douter. Ils savent seulement qu'il ne leur est pas permis de sortir de l'enceinte des forts.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur Eugène L'Heureux Lieutenant Colonel, en mission

#### Lettre 304 (103 0354) / 12.01.1848 / du Ministre Trézel à ....

Paris, le 12 janvier 1848.

Monsieur Daumas, Colonel du 1er régiment de Spahis, partira de Paris sans retard pour se rendre à Toulon auprès de l'ex-Emir Abd el Kader

Le but de la mission qui lui est confiée est d'amener l'ex-Emir à renoncer de lui même à l'exécution de la promesse qui lui a été faite d'être transféré à Saint Jean d'Acre ou à Alexandrie. Il devra rappeler à Abd el Kader la manière généreuse donc l'amân lui a été accordé et surtout lui faire comprendre que le gouvernement sera tout disposé à répondre honorablement à toute marque de confiance et de soumission sincère qu'il donnerai au Roi des français en remettant à sa haute sagesse à sa générosité le soin d'assurer son avenir.

Le colonel Daumas fera continuer à l'égard d'Abd el Kader toutes les mesures de précaution qui auront été établies soit à la quarantaine soit au fort Lamalgue. Il les modifiera en ce que ces mesures pourraient avoir de contraire à la facilité des communications journalières d'Abd el Kader avec les personnes de sa famille et avec celles qui habiteront maintenant la même résidence.

Monsieur le Colonel Daumas prendra conseil de son expérience des mœurs arabes et des dispositions d'esprit qu'il pourra reconnaître dans l'ex-Emir.

Il correspondra avec moi aussi souvent qu'il le pourra par la voie du télégraphe et de la poste.

Le Colonel Daumas se fera reconnaître dans la présente mission par le Lieutenant Général Commandant la 8ème division, Monsieur le Maréchal de Camp Commandant le département du Var, ainsi que par Monsieur le Vice Amiral Préfet Maritime à Toulon.

St St du 13 janvier 48. Si le Colonel Daumas juge qu'il ne puisse faire loger au fort Lamalgue ceux des indigènes qui ont été envoyés au fort Malbousquet, il pourra les faire replacer à la quarantaine de Toulon si Abd el Kader et ces indigènes eux même en expriment le vœux.

## Lettre 313 (103\_0369) / 13.01.1848 / du MinistreTrézel à Hautpoul

Ministère de la Guerre

Minute de la lettre écrite par le Ministre à Monsieur le Lieutenant Général Comte d'Hautpoul Commandant la 8ème Division le 13 Janvier 1848

Général, le Colonel Daumas, commandant le 1er régiment de Spahis à été chargé par le gouvernement d'une mission politique auprès de l'ex-Emir Abd el Kader. Veuillez s'il y a lieu, lui en faciliter l'exécution.

Peut être les circonstances exigeront-elles que le Colonel se rende directement à Toulon sans passer par Marseille.

Recevez

Τ

## Lettre 11 ( 109\_0412 ) / 14.01.1848 / du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

(en haut à gauche) n° 76 reçu le 17 Janvier à 11.15 Expédié à 11.25 la décision (favorable) est partie depuis plusieurs jours

> Dépêche télégraphique de Toulon le 14 Janvier 1848 à 2 ½ heures

Le Lieutenant Colonel L'Heureux A Monsieur le Ministre de la Guerre

Je reçois à l'instant votre dépêche télégraphique du 11.

Abd el Kader et sa suite ont été transférés le 8. l'Emir se trouve bien où il est, il n'éprouve aucune gène personnelle. Chaque jour il me demande de faire venir au fort Lamalgue tous les arabes du fort Malbousquet. Il attend avec la plus vive impatience une décision du gouvernement à son égard. Ce matin m'ayant manifesté l'intention de s'adresser aux chambres, je l'en ai détourné. Toutes ces lettres vous seront exactement envoyées.

Pour copie L'arm... du li... délégué Aleph...;

#### Lettre 12 ( 109 0413 /14 ) / 14.01.1848 / du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

Ministère de la Guerre cabinet des Ministres

fort Lamalgue le 14 janvier 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique de ce jour 11 heures du matin : elle est ainsi conçue.

- « Votre dépêche télégraphique du 11 janvier 4h du soir, m'arrive aujourd'hui 14 à onze heure.
- « depuis le 8 au soir, ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Excellence, par le télégraphe et par le courrier ordinaire, le transfèrement de l'ex-Emir est exécute.
- « Abd-el-Kader est bien au fort Lamalgue ainsi que sa famille. Il n'éprouve aucune gène personnelle, mais il demande avec la dernière instance qu'on ramène près de lui les arabes placés au fort Malbousquet.
- « Il attend avec la dernière impatience que son sort soit fixé. Ce matin, Abd el Kader voulait s'adresser aux chambres, je l'en ai détourné de concert avec Monsieur Rousseau
- « toutes lettres écrites par lui seront envoyées (//) avec plaisir en Algérie. Si vous voulez bien me donner votre avis à cet égard ou les adresser au Colonel Daumas, nous nous concerterons ensemble pour déterminer le plus grand nombre à quitter la France.

Une petite fille de l'un des Esclaves à la suite de l'ex-Emir est morte hier matin. J'ai fait les démarches nécessaires auprès de l'autorité locale pour qu'elle fut enterrée dans la partie du cimetière de la ville, réservé aux Musulmans, ce qui a eu lieu ce matin.

Pour compensation à ce décès, il y a eu un mariage autorisé par Abd el Kader

Je suis avec un très profond respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur. le Colonel attaché à l'Etat Major du Ministre en mission Eugène L'heureux

#### Lettre 321 ( 103 0379/80/81/82 ) / 14.01.1848 / de Barbier au Ministre Trézel

8ème division militaire Direction des affaires étrangères Bureau de l'Administration Générale d'Algérie N°113

*(commentaires)* On rend compte des dispositions faites à l'occasion de l'arrivée à Toulon d'Abd el Kader et de sa suite

Donner pour toute instructions de se conformer à ce qui sera décidé au nom du ministre par le Lieutenant Colonel L'Heureux et par le Colonel Daumas

Répondre à l'intendant Monsieur M. Préparer une lettre pour le Lieutenant Général afin de lui faire connaître les dispositions prioritairement .. 18 jours.

(*en travers*) Cette dépêche s'est croisée avec celle <mark>du .. qui a ouvert</mark> à l'Intendance militaire un 1er chèque de 30,000 pour les dépenses relatives à Abd el Kader.

Marseille le 14 Janvier 1848

Monsieur le ministre,

Monsieur le sous-Intendant militaire Ségome, employé à Toulon m'informe que Monsieur le lieutenant Colonel L'Heureux a été envoyé par vous dans cette place pour recevoir de la Marine, Abd el Kader et les autres prisonniers arabes qui y ont été dirigés d'Oran par le vapeur <u>l'Asmodée</u>. Cette remise a eu lieu le 8 de ce mois à 6 heures du soir. La famille d'Abd el Kader et ses domestiques ont été transférés du Lazareth au fort Lamalgue. Les autres arabes ont été placés au fort Malbousquet.

D'après le classement fait par Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux, les premiers ont été traités sous le rapport de la nourriture, à l'instar de ce qui avait été pratiqué par la Marine, pendant leur séjour au Lazareth, c'est à dire qu'il leur a été fourni journellement, sur les bons de l'Interprète Rousseau, toutes les données qui étaient demandées et qui consistaient principalement (//) en pain blanc, en viande sur pied, en volailles, en sucre, en café, en beurre, en œufs etc, avec les assaisonnements que comportait leur cuisine.

Les arabes détenus au fort Malbousquet ont été considérés : les maîtres, comme Officiers inférieurs et les domestiques comme rationnaires.

Monsieur le sous-Intendant militaire Ségome s'était réglé, pour cette prestation, sur le tarif du 31 octobre 1843, concernant les arabes placés à l'île Sainte Marguerite. Cette mesure a donné lieu à des réclamations qui ont déterminé Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux à traiter de la même manière, à partir du 13 du courant, généralement tous les arabes dont il s'agit, en attendant qu'il soit statué par vous, d'une manière positive sur le traitement à leur allouer.

Par l'effet des mouvements qui ont été effectués parmi ces arabes, il en existe à la date de ce jour, 49 de tout âge et de tout sexe au fort Lamalque et 57 au fort Malbousquet.

Le mobilier occupé par les premiers appartient à la Marine ; il sera réintégré dans ses magasins dès qu'Abd el Kader aura reçu une autre destination.

On a pourvu au couchage les arabes placés au fort Malbousquet, par des paillasses hors de service, mais susceptibles d'être utilisées, qui existaient au magasin de campement (//) de Toulon, provenant du service auxiliaire des lits militaires. La paille pour les garnir, a été fournie du magasin des fourrages.

Les fournitures extraordinaires de vivres sont faites par l'officier d'administration comptable des subsistances militaires de la place, sur des bons revêtus du visa du sous-Intendant militaire, signés par l'Interprète et approuvés par Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux. Elles sont achetées sur place, au fur et à mesure des besoins, aux prix de la mercuriale. La dépense qui en résultera a été évaluée à 2f20 par homme et par jour, non compris le chauffage et l'éclairage. Elle s'élèvera à 200 f environ par jour. J'ai autorisé le comptable des subsistances à former une demande d'acompte pour cette dépense que je lui ordonnancerai sur le chapitre 28 du budget, article 3, au titre duquel des comptes spéciaux seront établis pour tout ce qui aura été acheté directement et n'aura pas été fourni du magasin de l'Etat.

A défaut d'instructions j'ai dû croire, d'après la notoriété, que vous en aviez chargé Monsieur L'Heureux, qui, du reste, ne m'a fait aucune communication directe. J'ai donc approuvé toutes les mesures dont il a pris l'initiative, et autorisé Monsieur le sous-Intendant militaire Ségome à déférer aux invitations de (//) cet Officier

supérieur, en tout ce qui concerne les besoins des prisonniers arabes auxquels il faut pourvoir. Je vous prie de vouloir bien, sur le compte-rendu qui précède, confirmer ces mesures de votre sanction pour couvrir ma responsabilité. Je me réglerai ensuite d'après vos instructions qui, sans doute, ne tarderont pas à me parvenir.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre, Votre très obéissant serviteur. L'Intendant militaire de la 8ème Division Barbier.

### Lettre 401 ( 104\_0425 ) / 14.01.48 / du Duc de Dalmatie, Soult au Ministre Trézel

Paris, le 14 Janvier 1848

Monsieur le Ministre et cher ami, j'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que m'a écrite Monsieur le Général Marey-Monge le 30 décembre dernier. J'y joins la copie que j'en ai fait faire, car l'écriture de cet Officier Général est très difficile à lire.

Je ne doute pas que vous n'applaudissiez aux sages réflexions qu'il s'est permis de faire sur Abd el Kader et à la conduite qu'il n'a cessé de tenir pour <mark>se</mark> concilier l'estime et la considération des Oulamas qui exercent une si grande influence sur les musulmans.

En tout temps, je n'ai eu qu'à me louer de la manière dont le Général Marey-Monge a fait la guerre en Algérie, sa sagesse et sa prudence ne permettent pas de douter qu'il n'obtienne des succès, toutes les fois que l'occaion lui en sera offerte. Aussi, j'avais pensé qu'il était digne d'obtenir le grade de Lieutenant Général, et il me paraît encore que la considération dont vous l'honoriez, le posterait à redoubler d'efforts pour justifier votre confiance.

Je n'ai d'ailleurs point de motif pour vous prier de me renvoyer la lettre de cet Officier Général.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments de haute considération, et de sincère attachement.

Maréchal Duc de Dalmatie

(en bat de la page) A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Guerre

#### Lettre 09 ( 109 0400/01 /02) / 11.01.1848 / d'Abd el kader au Ministre Trézel

(écrit au crayon papier tout en haut) du 11 janvier 48

Ministère de la guerre Cabinet des Ministres

Louange au Dieu Unique!

Abd el Kader ben Mahhiddin,

Au Ministre couronné, valeureux, illustre, préparé aux affaires de la guerre, chef de l'armée et de la famille des guerriers, son Excellence, El Seif Trézel, que Dieu vous protège! Salut, miséricorde et Bénédiction!

Je vous informe de ce qui me concerne après avoir mûrement réfléchi, j'ai trouvé et je me suis convaincu, connaissant votre magnanimité, votre mansuétude, votre générosité et votre grande clémence, que je n'avais rien de mieux à faire pour mes intérêts, que de me livrer aux mains du gouvernement français, moi, mes femmes et mes enfants.

J'ai fait ainsi , je me suis rendu à vous et (//) je suis venu vers vous en abandon et soumission. Je me suis rencontré avec le Général de Lamoricière, il m'a conduit vers le fils du Sultan, El Said Duc d'Aumale, qui m'a reçu avec joie et avec considération. Il m'a donné l'amân et m'a envoyé vers vous.

Me voici sous votre obéissance et sous vos ordres. Je suis à Toulon. Votre bienveillance et votre libéralité ne nous ont rien laissé à désirer. Le colonel que vous avez désigné pour présider à ce qui nous concerne, nous a comblé de bons procédés, sans contrevenir et sans même changer à vos ordres.

Mon esprit n'a été douloureusement affecté, mon cœur n'a été brûlé, qu'à l'occasion de ma séparation d'avec mes frères qui sont venus avec moi. On nous a séparé. Je n'ai été suivi que par ceux qu'il était impossible de séparer de moi.

Je vous prie, je demande de votre bienveillance, de votre générosité, de votre mansuétude, et de votre bonté, de donner votre parole auguste au Colonel et (//) de lui ordonner de les tous réunir à moi. Mes larmes et les leurs ont coulé le jour qu'on nous a séparés. Nous sommes tous sous votre garde, sous votre protection, sous votre obéissance, soumis à vos ordres et à votre volonté. Le salut

Pour traduction conforme à l'original L'interprète principal Ivan Urbain

Paris 16 janvier 1848.

#### Lettre 318 (103 0376) / 17.01.1848 / de Berthier au Ministre Trézel

8ème division militaire Division du personnel Correspondance Générale N°59

*(commentaire)* Attendre pour donner suite <mark>aux ouvertures</mark> les premières communications que fera sans doute le Colonel Daumas. 25 jours.

Marseille le 17 Janvier 1848

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la nouvelle de la soumission d'Abd el Kader a produit la plus heureuse impression sur les prisonniers détenus à l'île Sainte Marquerite.

Plusieurs chefs ont témoignés à l'Officier supérieur commandant cette île, le désir d'être admis dans les troupes indigènes au service de la France.

Je vous prie de me faire connaître vos intentions à ce sujet, pour que je sache si je dois vous transmettre les demandes de cette nature qui pourraient être faites.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect. Le Maréchal de Camp Commandant provisoirement la 8ème division militaire Joseph Alexandre Berthier

## Lettre 319 (103\_0377) / 17.01.1848 / de Berthier au Ministre Trézel

8ème division militaire Division du personnel Correspondance Générale N°58

Marseille le 17 Janvier 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande de Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux, le Commandant du fort Malbousquet a fait conduire au fort Lamalgue les trois arabes dénommés si après, réclamés par Abd el Kader.

Abdrahnam ben Morsti, Marabout Muhammed ben Abdraham, fils du Kodja d'Abd el Kader, Allal ben Mehidin, frès de Kaddoun.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect. Le Maréchal de Camp Commandant provisoirement la 8ème division militaire Joseph Alexandre Berthier

## Document 402 (104-0435/36/37/38 ) / Liste de la suite d'Abd el Kader

#### Ministère de la Guerre

(2,401) Habbib el Meddahh

(2,401) Abd-el-Kader

Etat nominatif des Arabes composant la suite de l'ex-Emir Abd el Kader	
(COO) II PALLIZ I I MILLE	F F .
(1,401) Hadj AbdelKader ben Mahiddin	Ex-Emir
(1,401) Zohra ben Sidi ben Doukka	sa mère
(1,401) <b>A</b> ïcha	
(1,401) Mebarcka	
(1,401) <b>Kheira</b>	ses femmes
(1,401) <b>Morha</b>	nourrice de son enfant
(1,401) Muhammed	
(1,401) <b>Mehiddin</b>	
(1,401) Abdallah	
(1) Jamena	ses enfants
(1,401) Khedidja bent baktaoui	esclave femme
(1,401) Muhammed	enfant de Khedidja
(1) Missouma	"
(?,1,401) <b>Fatma</b>	esclave femme
(?,1,401) <b>Khedidja</b>	fille de Fatma
(1,401) Mebarcka fassia	esclave femme
(1,401) <b>Mariam</b>	fille de Mebarka
(1,401) Mabrouka	esclave femme
(1,401) <b>Zeinab</b>	fille de Mabrouka
(1) Aïcha Khaim adda	esclave femme
(1) Chaïbi	fils d'Aicha
(1,401) Aïcha Thelemssania	esclave femme
(1,401) El Hachmi	fils de Aïcha
(1) Aïcha bent Barka	esclave jeune fille
(?,1,401) Salem ben Dahhroux	esclave
(1,401) Salem Abdelhadi	n .
//	
(1) Ben abbou	domestique
(1,401) Hadj Mustapha	beau frère d'Abd-el-Kader
(1,401) Aïcha	
(1,401) <b>Zohra</b>	ses femmes
(1,401) Abd el Kader ben	cousin d'abdelkader
(1,401) <b>Kheira</b>	sa femme
(?,1,401) Kaddour ben allal	parent d'Abd-el-Kader
(?,1,401) Fatma	sa femme
(1,401) Boubakr	domestique d'Abd-el-Kader
(1,401) Mebareka	sa femme
(1,401) Bellal	
(1,401) <b>Nafia</b>	ses enfants
(1,401) <b>Moktar</b>	taleb
(1,401) Muhammed ben Amran	"
(1,401) Muhammed Bachir	serviteur d'Abd-el-Kader
(1,401) Alia	sa femme
(1,401) Abd-el-kader	
(1,401) Zora	ses enfants
(1,401) Kara muhammed	serviteur d'Abd-el-Kader
(2,401) Muhammed el mekki	parent de hadj Mustapha
(2,401) Aïcha bent Muhammed	sa femme
(2,401) Abdrahman ben Morsli	Marabout
14,701 Undi dililigii neli i loi 2(1	ו ימו מטטמו

Chaoux

son fils

(2,401) Fatma bent adda	sa femme
(2,401) Barka sargon	esclave
(2,401) Fatma	sa femme esclave
(2,401) Abd el-Kader ould Issa	domestique
//	
(2,401) <b>Faradji</b>	esclave
(2,401) Muhammed ben Salem	Esclave affranchi
(2,401) Fatma	п
(2,401) AbdelKader ben nehaicb	Domestique
(2,401) Mehiddin ben hassan	п
(2,401) Muhammed ould Muhamed	п
(2,401) Muhammed Ould Adda	n .
(2,401) Muhammed ben Abdrahman	fils de son Khodja
(2,401) Allal ben Mehiddin	frère de Kaddour
(2,401) Hadji ali ben hadj amar	Domestique
(2,401) Belkassem ben Saïd	n e
(2,401) Ben Ali ben Saïd	"
(2,401) Mabrouka	n
(2,401) Muhammed ben el Hadj	
haojour deserteur des tirailleurs indigènes	n
(2,401) Ben alissas	cavalier
(2,401) Hadj Salem (aga des askers)	l'aga des askers ou infanterie (1000 à 2000 hommes)
(2,401) Massouda	sa femme
(2,401) Muhammed	
(2,401) Ahmed	ses enfants
(2,401) Baghdadi	
Siaff des Askers	commndait 100 hommes
(2,401) Bouzid	aga des askers
(2,401) El Barkas	Khodja Askers (soldat)
(2,401) Muhammed ben Djelali (2,401) Muhammed Belkheir	Aga des askers
(2,401) Miloud Belkheir	Askers
(2,401) Muhammed ben hamouda	Chaoux
(2,401) El amri	canonnier
(2,401) El Hadji	Canonine
Siaf des Kahallas, ou cavalerie	commandait 50 hommes
(2,401) Muhammed ben abdelhadi	commandait 30 hommes
(2,401) Sadek ben Zérouali	Siaff des Khiallas
(2,401) El Djelli	n .
(2,401) Muhammed Djellali	cavalier
//	
(2,401) Muhammed ben cherif	Siaff des Khiallas
(2,401) Mustapha ben Hammou	n .
(2,401) EL Saffi ben amer	Khalifat des Siaff / commndait 50 hommes
(2,401) Ali ben Muhammed	n .
(2,401) El Habib el Gharbi	Siaff des Khiallas
(2,401) Ahmed ben abdallah babours	Khalifat des Siaff
(2,401) Ahmed fergani	n
(2,401) Muhammed ben Ehnail	Chaoux
(2,401) Ali ben taleb	bark Chaoux
(2,401) El Medjaheia	marabout
(2,401) Abdel Kader ben abdelnabi	Taleb
(401) Muhammed Sohbi	Taleb
(2,401) Abd-el-kader	jeune homme de 11 ans
(2,401) Muhammed el touaté (2,401) Belkassem ben achmed	cavalier "
(2,401) DEIRASSEIII VEII ALIIIIEU	

#### (2,401) Nabib ben Khaddas

Siaff des askers

Récapitulations hommes \_\_ 60 femmes \_\_ 23 Garçons \_\_11 Filles \_\_ 8 \_\_\_ 102

Marseille, le 20 Janvier 1848 L'intendant Militaire de la 8ème division Martin

#### Lettre 314 (103\_0370) / 24.01.1848 / du Ministre Trézel à Hautpoul

Ministère de la Guerre

Algérie

1er bureau

Analyse. Le Ministre approuve da distribution faite à chacun des arabes au fort Malbousquet, d'une fourniture complète de couchage

Minute de la lettre écrite

par le Ministre à Monsieur le Lieutenant Général Comte d'Hautpoul, Commandant la 8ème Division militaire à Marseille

le 24 janvier 1848

Général, par dépêche du 19 de ce mois, je vous ai déjà fait connaître que je donnais une entière approbation aux différentes mesures que vous avez prises, de concert avec Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux, au sujet d'Abd el Kader et des indigènes débarqués avec lui à Toulon.

En réponse à votre dépêche du 19 courant, je m'empresse de vous informer que j'approuve également l'ordre, que Monsieur le Maréchal de Camp, commandant la subdivision du Var, a jugé à propos de donner, pour qu'une fourniture complète de couchage fût délivrée à chacun des arabes établis au fort Malbousquet.

J'ai appris avec satisfaction que, par suite de cette mesure, ces indigènes se trouvent maintenant bien installés

Recevez, T le Ministre.

### Lettre 07 ( 109\_0392/93(idem) /94) / 26.01.1948 / du Ministre Trézel au Duc d'Aumale

Ministère de la Guerre Algérie 1er Bureau Analyse : .... de réception des 3 dépêches relatives à Abd el Kader N°16

Minute de la lettre écrite

Par le Ministre à Son Altesse Royal Monseigneur le Duc D'Aumale. Gouverneur Général de l'Algérie

le 26 janvier 1848

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser reception à Son Altesse Royale de ses dépêches du 8, 11 et 12 janvier, la 1ère et la 2nd n°86, une transmission de la traduction des lettres adressées par Abd el Kader ou les personnes de sa suite à des indigènes de l'Algérie, la 3ème relative à l'erreur emmise par le service télégraphique dans la transmission de la nouvelle annonçant la soumission de l'ex-Emir.

Je ne puis qu'approuver Son Altesse Royale d'avoir retenu les dépêches adressées par les compagnons d'Abd el Kader à différents indigènes .. algériens jusqu'à ce que les méfiances du gouvernement du Roi à l'égard de l'ex-Emir et de sa suite fussent connues. [Un fait m'a surtout frappé dans cette correspondance, c'est l'appel pour ainsi dire général, fait à tous ceux qu'Abd el kader considère comme de bons musulmans, pour qu'ils le rejoignent en orient. Outre les inquiétudes réelles que la réunion d'un certain nombre de fanatiques, sous la main d'Abd el Kader, (//) pourrait nous réserver pour l'avenir de l'Algérie, j'ai pensé qu'il y avait là une menace pour la tranquillité des pays musulmans dans lequel l'ex-Emir continuerait avec cette émigration de prétendu guerrier de la foi, et j'ai appelé sur ce point l'attention de notre Ministre des affaires étrangères, en le priant de faire pressentir à un salut les dispositions des gouvernements à l'attention des représentants de la France.

Je prie Son Altesse Royale de vouloir bien donner les ordres les plus formels pour qu'on refuse à tous les indigènes notoirement connus comme partisans d'Abd el Kader l'autorisation de faire le pèlerinage de la Mecque, jusqu'à ce que les renseignements que j'ai provoqué de Monsieur le Ministre des affaires étrangères me permettent de vous transmettre des ordres ultérieurs.

Je vous remercie, Monseigneur, de l'implication que vous m'avez fait l'honneur de me faire connaître, au sujet de l'erreur commise dans la transmission de la dépêche télégraphique

...

#### Lettre 320 (103 0378) / 26.01.1848 / de Galinier au Ministre Trézel

Toulon le 26 Janvier 1848

(commentaires) En Ecrire dans ce sens au Colonel Daumas qui pourra proposer à l'Emir cette visite de l'arsenal.

Monsieur le Ministre,

Espérant que la mission de Monsieur le Colonel Daumas sera prochainement remplie d'une manière qui pourra satisfaire et le gouvernement du Roi et l'opinion publique, je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si vous ne jugeriez pas convenable, cette mission remplie, qu'Abd el Kader fut, autorisé, <u>si toutefois il en fait la demande</u>, à visiter l'arsenal de la marine, et celui de la place de Toulon.

Tout ce qui dénote la grandeur et la force d'une puissance est, comme vous le savez, ce qui frappe le plus l'imagination des arabes, et je pense qu'il pourrait être utile de donner à l'ex-Emir une idée de celle de la France en lui faisant voir ces deux arsenaux.

J'attendrais les ordres qu'il plaira a Votre Excellence de me donner à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre, Votre très humble et obéissant serviteur, Le Général Commandant le Var Galinier

#### Lettre 328 (103 0412/14/15) /26.01.1848 / du Ministre Trézel à Guizot

Ministère de la Guerre Algérie 1er bureau Analyse, Transmission des copies et documents relatis à Abd el Kader

> Minute de la lettre écrite par le Ministre à Mr Guizot, Président du conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 26 Janvier 1848

Monsieur le Président et cher collègue, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint à Votre Excellence copie de 5 dépèches relatives à Abd el Kader, les documents suivants Algérie même qu'il suit :

n°1,2 – Une dépèche du 11 de ce mois de Mr le Lieutenant Colonel L'Heureux envoyé en mission à Toulon et la traduction d'une lettre qui m'a été envoyée par Abd el Kader (2 pièces).

n°3 – Un rapport du même Officier supérieur à la date du 14 janvier, qui nous fera connaître de quelle manière abd el kader est traité et quelles sont les dispositions.

La dernière partie de ma communication comprend des dépèches que j'ai reçues d'Alger de Son Excellence Royale Monseigneur le Duc d'Aumale.

N°4,5,6,7. La première, du 8 de ce mois, contient une lettre d'Abd el Kader à ses hommes ; plus une sorte de circulaire adressée à plusieurs indigènes, enfin différentes petites lettres à divers (4 pièces)

n°8,9,10,11,12,13,14. La seconde à la date du 11 de ce mois, renferme une lettre de l'ex émir à Son Altesse Royale (//) Monseigneur le Duc d'Aumale et 5 lettres adressées à des indigènes de l'Algérie, par des arabes de la suite de l'ex-Emir.

Enfin la 3ème (n°15), vous fera connaître une erreur regrettable qui a été commise dans la transmission de la dépêche télégraphique annonçant à Alger la transmission d'Abd el Kader.

Les documents <mark>énnoncés</mark> de Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux mettent votre Excellence à même d'apprécier les dispositions où se trouve l'ex-Emir au fort Lamalgue et les <mark>sentiments</mark> de ses compagnons.

Un fait également important n'échappera pas à votre attention. A la lecture des lettres adressées par Abd el Kader et les arabes de sa suite, à leurs amis en Algérie, c'est le projet qu'a conçu l'ex-Emir de former, soit en Egypte, soit en Syrie, son groupe d'algériens à la dévotion. Les émigrations, qui au premier abord semblaient avoir pour but (résultat) de débarrasser l'Algérie de fanatiques dangereux, pourraient devenir menaçante pour les juifs et les musulmans de l'orient et, sans compter aussi des inquiétudes pour l'avenir.

Votre Excellence n'a pas sans doute oublié que plus de 500 Kalibas se trouvent en ce moment en Syrie, à la suite de Burklem, l'ex Khalifa d'Abd el Kader.

D'ailleurs vous remarquerez, monsieur le Président et cher collègue, qu'avant (//) de faire parvenir à leur destination les lettres indigènes pour l'ex-Emir, Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale a sagement pensé qu'il fallait attendre que les décisions du gouvernement du Roi à l'égard d'Abd el Kader fussent connues. En approuvant la prudente ... dont Monseigneur le Gouverneur Général de l'Algérie a fait preuve dans cette circonstance, je lui ai prescrit de ne plus autoriser le départ pour le pèlerinage de la Mecque des indigènes notoirement connus comme fanatiques de l'ex-Emir, jusqu'à ce que les agents du Roi en Orient nous aient fait connaître les dispositions des gouvernements musulmans au sujet de l'agglomération possible dans leurs états d'un certain nombre d'algériens fanatiques.

Vous jugerez sans doute nécessaire de faire à ce sujet, une communication aux représentants de la France en Orient, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'informer de ses résultats, afin que je puisse transmettre à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale des ordres ultérieurs ...

Le Ministre

P.J. De la main du ministre

Je vois dans ces communications de (//) l'ex-Emir à des indigènes qui se sont rallier à nous, un moyen de nous les rendre suspect et de les inquiéter en même temps que la continuation de notre confiance en eux.

#### Lettre 13 ( 109\_0415 /16 ) / 28.01.1848 / du Colonel Daumas au Colonel L'Heureux

Copie

Le Colonel Daumas au Colonel L'Heureux

Fort Lamalgue le 28 janvier 1848

Mon cher Colonel,

Malgré que l'ex-Emir, ses chefs et même ses simples serviteurs que j'ai consultés isolément, soient unanime sur ce point, qu'ils n'ont rien à désirer sous le triple rapport du logement, de la nourriture et des égards que l'on a pour eux, je crois que nous pouvons encore faire quelque chose pour leur habillement.

Pour arriver à ce résultat, je vous envoie, ci-joint, un état des effets qui leur seront utiles. Soyez assez bon pour employer la marche administrative qui pourra les mettre le plus tôt possible entre leurs mains.

Les Indigènes partageant l'abnégation et la modestie d'Abd-el-Kader, ne les ont nullement demandés, mais il est peut être (//) de l'honneur et de la diginité de la France de leur procurer ce bien-être malgré eux.

L'état que je vous envoie a été préparé avec soin par Monsieur Rousseau. Il est donc parfaitement en rapport avec les détails de la vie arabe, les mœurs et la religion des indigènes.

Recevez, je vous prie, mon cher Colonel, la nouvelle expression de mes sentiments de haute considération et de sincère dévouement.

Le Colonel en mission signé Daumas

Pour copie conforme, Le Lieutenant officier D'ordonnance du Ministre de la Guerre, en mission. Eugène L'Heureux

## Lettre 14 ( 109\_0417 ) / 28.01.1848 / Du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

Télégraphie Reçue le 31 à 8 1/2 Expédiée à 9.00

J'attends les ordres du Roi

Dépêche Télégraphique de Toulon

Le 28 Janv 1848 à midi heures ½

Le Colonel L'Heureux A Monsieur le Ministre de la Guerre

Une lettre de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale pour Abd el Kader m'est remise à l'instant de la part du Préfet maritime à Toulon.

En égard aux négociations entamés et d'accord avec le colonel Daumas, je retiens la lettre en attendant vos ordres.

**Alephoufor** 

#### Lettre 306 (103 0357 /58/59 ) / 28.01.1848 / du Ministre Trézel au Colonel Daumas

Ministère de la Guerre Direction des affaires de l'Algérie Bureau de l'administration générale et des affaires arabes Accusé de réception des dépêches du 21 et 23 Janvier.

Paris le 28 janvier 1848.

Colonel, je vous accuse réception de votre dépêche du 21 courant, à laquelle étaient amenées les lettres (original et traduction) écrites au Roi et à Monsieur le Lieutenant Colonel de Beaufort par Abd el kader. J'ai éqalement reçu votre dépêche du 23.

Je m'empresse de vous transmettre le témoignage de la satisfaction pour la manière habile et prudente dont vous accomplissez la mission de confiance qui vous a été donnée. Dans ces circonstances difficiles vous avez peut être obtenu tout ce qu'il était possible d'arracher d'abord à un homme d'un caractère aussi énergique rusé, aussi défiant que celui de l'ex-Emir.

Sans renoncer entièrement à la solution qui vous est indiquée dans les instructions que vous avez reçues, et pour laquelle le temps et des évènements imprévus vous viendront peut-être en aide, vous pouvez annoncer à Abd el Kader que le Gouvernement du Roi entame des négociations avec le vice-Roi d'Egypte pour obtenir sa translation à Alexandrie s'occupe de sa sécurité avenir et des intérêts de l'ex-Emir. Il est bien entendu que vous devez persister dans (//) votre première déclaration et lui rappeler qu'il ne peut être question de la Mecque, de Médine ou de tout autre point. Les paroles qu'il a échangées avec Monsieur le Duc d'Aumale et le Lieutenant Général de Lamoricière ne faisaient mention que de St Jean d'Acre ou d'Alexandrie, au choix de la France. Le gouvernement du Roi désigne Alexandrie, il ne peut donc y avoir de contestation à ce sujet. En outre, son séjour à Alexandrie doit être réglé conformément aux instructions qui vous ont été données. Je laisse à votre prudence le soin d'apprécier le moment où cette dernière partie de la communication pourra lui être faite utilement.

Plein de confiance en votre habileté, j'espère que vous mettrez à profit vos fréquentes relations avec Abd el Kader pour l'amener doucement à comprendre les causes qui peuvent retarder la réponse du gouvernement égyptien, et à envisager les difficultés possibles dans les négociations entamées solution des questions relatives à sa translation à Alexandrie. Il ne doit pas ignorer non plus que sa présence à Alexandrie, dans une ville soumise à une administration aussi régulière que celle des villes françaises, obligera les agents du Roi et les autorités égyptiennes gouvernement, auprès du quel nous ne pouvons agir que par des conseils amicaux pourrait bien porter ce gouvernement à prescrire, à son l'égard de l'ex-Emir, certaines des mesures de surveillance, sont il serait permis de se relâcher en partie, s'il résidait en France.

(//) En attendant l'issue de la négociation ouverte avec le vice-Roi, vous devrez engager Abd el Kader a diminuer le plus possible le nombre des arabes de sa suite. Il faudrait qu'il ne conserve auprès de lui que les personnes qui sont de son sang, ou celles dont il ne voudrait pas absolument se séparer : les autres seraient renvoyées en Algérie. En perdant l'espoir de les conduire lui-même au pèlerinage, l'ex-Emir ne tiendra pas sans doute à voir se prolonger leur séjour à Toulon.

En vous renouvelant, Colonel, l'expression de ma satisfaction, je ne puis que vous encourager à continuer les importantes communications que vous m'adressez.

Recevez, Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée

le Pair de France,

Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre.

#### Lettre 102 ( 103 0322 ) / 29.01.1848 / de ... au Colonel ...

Mon cher Colonel,

Je viens vous recommander Monsieur <mark>Pingrot</mark>, peintre distingué de Paris qui a été chargé de peindre le voyage du Roi en Angleterre et qui désirerait aujourd'hui faire le portrait d'Abd el Kader d'après nature. Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez lui en facilité les moyens.

Je m'adresse à vous dans cette circonstance parce que j'ai appris que vous étiez au fort Lamalgue, avec l'Emir, j'espère que vous n'y resterez pas longtemps <mark>et je serais charmé que vous soyez</mark> à Paris. Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Paris le 29 janvier 1847 (*erreur je pense sur la date*) 14, rue <mark>Mirouménil,</mark> Le lieutenant Général <mark>Bau d'albany</mark>

# Lettre 307 (103\_0360 ) / 29.01.1848 / de Morisot au Ministre Trézel

Nimes, le 29 janvier 1848.

Monsieur le Ministre,

Rentré de captivité en 1841, sans avoir auparavant remercier l'Emir, je ne dirai pas seulement les soins, mais les attentions et les prévenances même dont il m'a fait entourer pendant les dix mois que j'ai passé au milieu de ses arabes. Je viens avec l'assentiment de mon Colonel vous prier de vouloir bien m'accorder l'autorisation de remplir un devoir aussi naturel que sacré. Monsieur le Colonel L'Heureux, à qui je me suis adressé à ce sujet, n'ayant pu prendre sur lui cette responsabilité. J'en conserverais à tout jamais le souvenir dans mon cœur.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre Votre très humble et très obéissant serviteur

Morisot Capitaine du 3ème léger

#### Lettre 04 ( 109 0389 ) / 01.02.1848 / du Duc d'Aumale au Ministre Trézel

Gouvernement Général cabinet 94

#### Algérie passeau 99

(tampon) secrétariat général 1er fév

Monsieur le Ministe,

J'ai l'honneur de vous adresser la traduction d'une lettre que je viens d'écrire à Abd el Kader, en réponse à celle qu'il m'avait envoyée et que je vous ai déjà communiquée.

C'est une simple lettre particulière et d'un caractère insignifiant.

Je n'ai pu m'empêcher d'offrir quelques consolations au Sultan déchu pour alléger le chagrin que lui ont causé son emprisonnement au fort Lamalgue en le séparant de ses compagnons, traitement rigoureux que les circonstances ne rendaient peut être pas indispensable, et dont j'ai été moi-même sincèrement affligé.

Agréez, Monsieur le Ministre l'assurance de mon respectueux attachement

le Lieutenant Général Gouverneur Général de l'Algérie Henri d'Orléans

## Lettre 308 (103\_0361 ) / 01.02.1848 / du Ministre Trézel au Colonel Daumas

Minute de la lettre écrite par le Minsitre à Monsieur le Colonel Daumas en mission à Toulon

le 1er février 1848

Colonel, Monsieur le Maréchal de Camp Galinier, commandant le Département du Var, m'a demandé si je ne jugerais pas convenable qu'Abd el Kader fut admis à visiter l'arsenal de la Marine et celui de la place de Toulon s'il venait à en exprimer le désir.

Comme une pareille visite ne pourrait qu'augmenter dans l'esprit de l'ex-Emir l'idée de la grandeur et de la force de la France, vous pourriez lui proposer de lui faire voir ces établissements, mais je laisse tout à fait à votre appréciation l'opportunité de cette démarche.

Recevez.

Τ

#### Lettre 101 (103 0317/18/19/20/21) / 03.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Trézel

Algérie 1er ..., 72. préparer une réponse

Ministère de la guerre. 8 février 1848 secrétariat général.

(*par dessus, en travers*) pour dire que le Ministre approuve ce que le Colonel Daumas doit prolonger son séjour jusqu'à nouvel ordre. ...

Fort lamalgue le 3 février 1848

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 28 janvier et me hâte de vous rendre compte que, préparé d'avance à travers toutes les questions qui en font l'objet, j'ai cru devoir sans aucun retard, signifier à l'ex-Emir la volonté du gouvernement. Pendant le temps qui s'est écoulé entre le départ de ma lettre et votre réponse, j'avais par de fréquents entretiens acquis la conviction de plus en plus intime que jamais <u>Abd el Kader</u> ne renoncerait volontairement et par écrit à la promesse de Monsieur le Général de Lamoricière. Le moment opportun était donc arrivé.

- « Je reçois à l'instant, lui dis-je, les ordres de Son Excellence le ministre de la guerre à ton égard, les voici :
- St Jean d'Acre et la Mecque te sont formellement interdits.
- « En (//) demandant ce point au Général de Lamoricière, je n'avais en vue et ne pouvais avoir en vue que la Mecque. Je ne connais même pas Mehemet Waly.
- Quant à Saint Jean d'Acre (Akka) je n'y tiens nullement. »
- « Allons, allons, <u>Abd el Kader</u>, m'écriais-je alors, ne dis pas de pareils enfantillages. La question pour le gouvernement ne peut être de deviner ce que tu as pensé, mais seulement de <u>prononcer</u> d'après ce que tu as écrit. As-tu demandé la mecque, oui ou non ? »
  - « Je crois que non, répliqua-t-il en baissant la tête. »

Une fois bien d'accord sur tous les points avec l'ex-Emir, j'ajoutai qu'il ne devait pas s'attendre à partir sur le champ attendu qu'il fallait du temps au gouvernement pour mener à bonne fin les négociations entamées à son sujet, avec le vice-Roi d'Egypte. Abd el Kader me comprit parfaitement. Il en fût de même quand, plus tard, je l'engageai à se séparer des indigènes qui ne faisaient pas partie de sa famille. Nous allons en dresser la liste et j'aurais l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous (//) l'envoyer bientôt avec mes propositions.

Maintenant, Monsieur le Ministre, dans la crainte de n'avoir pas été bien clair, je résume ainsi ce qui précède.

- 1° <u>Abd el Kader</u> ne voulant par consentir à habiter la France, consent de bon cœur, à habiter Alexandrie, même avec les conditions que vous lui imposez.
- 2° Il fait observer, cependant, qu'en demandant Alexandrie à Monsieur le Général de Lamoricière il n'a jamais entendu parler que de la Mecque.
- 3° Il attendra patiemment l'issue de la négociation ouverte avec Mehemet Waly
- 4° Il se séparera des indigènes <u>qui ne sont pas de son sanq</u>

Je crois, Monsieur le Ministre, avoir accompli, en tous points, vos dernières intentions, j'en suis véritablement heureux et vous prie de vouloir bien me (//) donner vos ordres pour l'avenir.

En les attendant, et malgré mon peu d'espoir, je ne négligerai, croyez le bien, aucune des occasions qui pourront se présentir d'obtenir mieux encore d'Abd el Kader. Je m'étudierai même à les faire naître.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur Le colonel en mission Eugène Daumas. PS. Au moment où je vous écris, la santé d'A<u>bd el Kader</u> laisse en peu à désirer, son beau-frère est malade. Ces gens étaient habitués au grand air, à la vie active, n'y aurait-il pas avantage à les renvoyer le plus tôt possible ?

(//) Je soumets la réflexion à votre haute sagesse.

Je joins à ma dépêche trois lettres d'Abd el Kader. L'une pour le Roi, l'autre pour Monsieur le Maréchal Duc d'Isly et la troisième pour Monsieur le Lieutenant Général de Lamoricière.

F.D

#### Lettre 309 (103 0362/63/64) / 03.02.1848 / du Ministre Trézel au Colonel Daumas

Ministère de la Guerre cabinet

> Minute de la lettre écrite par le Ministre à Monsieur le Colonel Daumas en mission à Toulon

le 3 février 1848

Colonel, vous me faites connaître par votre lettre du 29 Janvier que vous avez reçu la copie de la dépêche adressée à Monsieur le Président du Conseil par Monsieur le Colonel Général du Roi à Beyrouth, au sujet de l'arrivée en Syrie de l'ex-Kalifa Ben-Salem. Je ne doute pas que vous n'usiez des ressources que pourront vous offrir ces renseignements dans vos rapports avec Abd el kader.

L'ex-Emir est, me dites-vous, toujours dans les mêmes sentiments et dans la même disposition d'esprit, et il attend avec anxiété la décision que le gouvernement prendra à son égard. Cette anxiété sera calmée, je l'espère, par l'assurance que le gouvernement attend la (//) réponse de Méhémet-Wali aux propositions qui lui ont été faites pour son installation à Alexandrie. En entretenant Abd el Kader à ce sujet, et en lui exprimant les difficultés que vous rencontrez à son établissement convenable en Egypte, vous pourrez continuer à insister sur la sécurité et le bien-être qu'il trouverait en se fixant en France, où il serait à l'abri des éventualités qui peuvent se produire d'une manière fâcheuse pour lui, dans un pays où l'autorité du Roi des français ne les couvrirait plus d'une protection aussi efficace. Le développement de ces considérations est laissé comme toujours à votre appréciation et à l'entente spéciale que vous possédez du caractère et des mœurs arabes.

Je ne peux qu'approuver les soins que vous ne cessez d'apporter ainsi que Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux pour qu'Abd el Kader et les siens soient traités d'une manière convenable. J'apprends avec satisfaction (//) que Monsieur le vice-Amiral Préfet maritime continu à vous aider de son concours en cette circonstance et que, grâce à son assistance, l'appartement de l'ex-Emir vient d'être mieux meublé.

L'état sanitaire des indigènes est en général satisfaisant. L'attention que vous ne cessez d'apporter à ce qui est l'intérieur, l'hygiène et le moral des arabes au fort Lamalgue me donne la confiance que cet état des choses se maintiendra jusqu'à ce qu'un parti définitif puisse être pris à leur égard.

Recevez.

Т

#### Lettre 103 (103 0323 /24 ) / 05.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Trézel

(tampon) Ministère de la guerre. 10 février 1848. secrétariat général. (sur le côté) Algérie 1er ..., 78.

(Au dessus) Il n'y a aucun inconvénient à autoriser les peintres à faire le portrait d'Abd el Kader. Le ministre

fort Lamalgue le 5 février 1848.

Monsieur le Ministre

Depuis que suis au fort Lamalgue, plusieurs peintres distingués nous ont écrit pour obtenir, si cela était possible, la faveur de faire le portrait d'<u>Abd el Kader</u>.

J'ai l'honneur de vous envoyer toutes leurs lettres avec la prière d'y donner la suite que vous jugerez convenable, et, en vous instruisant en outre, que l'ex Emir, adroitement sondé par moi sur ce sujet, n'y a jamais montré de répugnance.

Je croyais, lui dis-je, dans l'un de mes entretiens, que dans ta religion, c'était un péché, tandis que chez nous, c'est un moyen licite de <mark>lenciner</mark>, de perpétuer la physionomie des hommes illustres.

(//) « les statues en or, en argent et en cuivre, me réponda-t-il, sont totalement proscrites\* mais la représentation des figures, par les couleurs, sur la toile ou le papier, est toléré. »

Je suis avec la plus profond respect, Monsieur le Ministre, De votre Exellence, le très humble et très obéissant serviteur le Colonel en mission Eugène Daumas.

\*parce qu'elles rentrent dans la classe des idoles. ED

#### Lettre 104 (103 0325/28/27/26 ) / 07.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Trézel

Fort Lamalgue le 7 février 1848.

Monsieur le Ministre

J'ai reçu vos dépêches en date des 1er, 2 et 3 février et viens vous rendre compte que, sans retard aucun, j'ai écrit à Monsieur le Capitaine Morisot du 3ème Léger. Cet officier pourra donc, quand il le voudra, se présenter au fort Lamalgue, nous le mettrons en demeure de témoigner à Abd el Kader sa reconnaissance pour tous les bons traitements qu'il en a éprouvés. Déjà j'ai annoncé cette visite à l'ex-Emir, il la recevra avec plaisir.

Passant ensuite aux bontés que le Roi veut bien avoir pour Abd el Kader en lui permettant de sortir du fort et de parcourir les (//) environs de Toulon, je crois devoir vous instruire que le moment ne m'a pas paru opportun pour faire, aujourd'hui même, cette importante communication. En voici la raison :

Hadj Salem l'un des aghas de l'infanterie régulière de l'ex-Emir a été trouvé mort hier matin, dans sa chambre, asphyxié par du charbon qu'il avait eu l'imprudence d'y allumer avant de se coucher. Cet homme d'une bravoure éprouvée, d'une fidélité à toute épreuve, avait, en outre, d'autres droits aux sympathies de son maître, il avait épousé la mère de l'une de ses femmes. Vous concevez maintenant le chagrin de toute cette famille, je dirais plus, de tout les indigènes.

Monsieur le Colonel L'Heureux s'occupe de faire honorablement inhumer le vaillant compagnon d'armes d'Abd el Kader. Il nous rendra compte de tout les détails de sa mort.

Ce qui précède, Monsieur le Ministre, vous portera, je (//) l'espère, à approuver la détermination que j'ai cru devoir prendre aussi d'ajourner momentanément la visite aux arsenaux de la marine et de la place qui vous a été proposée, pour l'ex-Emir, par Monsieur le Général Galinier.

Quand le moment sera venu, et il ne peut être éloigné, nous amènerons facilement Abd el Kader à profiter de la bienveillance avec laquelle vous voulez le traiter. Il en sera, alors, d'autant plus reconnaissant que nous saurons éloigner de lui, dans ses courses, les curieux et les imposteurs qu'il redoute par dessus tout. Je crois que l'exercice et le grand air ne pourront qu'être favorable à sa santé.

J'ai monsieur le Ministre, parfaitement compris vos intentions bienveillantes à l'égard de l'ex-Emir, soyez assuré que je mettrai mon honneur à les accomplir. Il continue à me montrer de la confiance, nous conversons longuement et je cherche à (//) le distraire tout en obtenant s'il est possible, une modification dans ses idées.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre de votre Excellence, le plus humble et le plus obéissant serviteur le Colonel en Mission Eugène Daumas.

#### Lettre 310 (103 0365/66 ) / 08.02.1848 / du Ministre Trézel au Colonel Daumas

Ministère de la Guerre Analyse, il devra prolonger son séjour auprès d'Abd el kader jusqu'à noouvel ordre

Minute de la lettre écrite par le Ministre à Monsieur le Colonel Daumas en mission à Toulon

le 8 février 1848

Colonel, j'ai reçu votre lettre du 3 de ce mois par laquelle vous me rendez compte des dispositions qu'a manifesté Abd el Kader en apprenant les intentions du gouvernement du Roi à son égard. Les détails consignés dans votre dépêche m'ont prouvé que vous avez fidèlement et judicieusement exécuté nos instructions. Il faut attendre désormais l'issue des négociations entamées avec le vice-Roi d'Egypte.

Vous devez prolonger votre séjour au fort Lamalgue, auprès d'Abd el Kader jusqu'à nouvel ordre de ma part, et ne négliger aucune occasion pour contenir les inquiétudes de l'ex-Emir et agir favorablement sur son esprit dans le sens de votre mission.

Je recevrai avec intérêt les propositions que vous m'annoncerez pour renvoyer en Algérie ceux des arabes de la suite d'Abd el Kader qui ne sont pas de sa famille.

#### Le ministre

P.S. De la main du Ministre : il serait bon, comme je crois vous l'avoir (//) demandé déjà, ainsi qu'au Colonel L'Heureux d'engager l'Emir à faire des promenades aux environ de Toulon. On ferait disposer une ou deux voitures avec des rideaux, de manière qu'il put même se faire accompagner de sa mère ou de ses femmes.

#### Lettre 15 (109 0419/20/21 ) / 09.02.1848 / du Colonel L'Heureux au Ministre Trézel

Ministère de la guerre Cabinet du Ministre N°19

fort Lamalque le 9 février 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, que Adj-Salem, aga des Askers (infanterie) parent d'Abd el Kader, est décédé hier matin par suite d'asphixie. Cette perte est on ne peut plus sensible à l'ex-Emir et ajoute encore à la tristesse profonde que je remarque depuis plusieurs jours sur sa physionomie. Chaque fois que je le vois et cela m'arrive assez souvent, il m'entretient des espérances qu'il a dans la générosité du gouvernement français, comme aussi de l'accomplissement des promesses qui lui ont été faites. Le plus adroitement possible, je détourne la conversation, afin de laisser au Colonel Daumas le soin de poursuivre sa mission, en dehors de toute interprétation de ma part.

Le malheur qui vient d'arriver pouvait être évité, si l'aga eut écouté mes recommandations de tout les jours aux arabes : je prévoyais que l'usage (//) exagéré des Braséros, dans des chambres petites et peu aérées, exposait la vie des indigènes. Je l'ai dit et répété inutilement et il a sans doute fallu un exemple de cette nature pour mettre un terme a des craintes qui je l'espère, ne se réaliseront plus.

Aussitôt que j'ai été informé de l'événement arrivé à l'aga, je me suis empressé d'envoyer chercher l'officier de santé, chargé de faire le service au fort Lamalgue. Un instant il a eu l'espoir de le rappeler à la vie, mais après des efforts infructueux, sa mort m'a été définitivement notifiée. J'en ai informé sans délai, l'autorité locale et suivant les prescriptions de la loi, un commissaire de police s'est présenté pour constater régulièrement le décès et ses causes. Je me suis attaché de concert avec cet officier de police judiciaire, à éviter autant que possible toute investigation contraire aux usages des Arabes. Sur la demande d'Abd el Kader, j'ai autorisé les chefs et indigènes désignés par lui, au nombre de dix-huit, à accompagner le corps jusqu'au cimetière. Toute fois, pour sauvegarder ma responsabilité, j'ai commandé un certain nombre de sous-officiers et soldats sans arme, chargé de veiller à ce qu'aucun Arabe ne puisse s'évader pendant le trajet. J'ai eu soin de faire connaître à (//) l'ex-Emir que ce détachement était destiné à rendre le dernier devoir, à celui de son co-religionnaire dont la perte lui est si cruelle! Il s'est montré on ne peut plus sensible à cette attention et je suis heureux de pouvoir vous annoncer, Monsieur le Ministre, que dans cette triste circonstance, tout s'est passé à l'entière satisfaction d'Abd el Kader.

Je ne terminerais pas ce rapport sans informer Votre Excellence, que l'ex-Emir qui était habitué depuis bien des années à mener une vie active et nomade, au milieu des montagnes, tantôt sur les crêtes, tantôt dans les vallées, se trouvent tout à coup resserré dans une chambre qu'il ne quitte jamais, malgré les instances du Colonel Daumas, du B<sup>OU</sup> Rousseau et de moi, me paraît ressentir péniblement les effets d'une réclusion complète. Depuis un mois, il n'a voulu sortir que quatre fois pour se promener dans l'intérieur du fort. Je m'aperçois d'un changement notable sur sa figure et en vous signalant ce fait, je dois laisser à votre appréciation le soin d'en calculer les conséquences. Je veille avec zèle à tout ce qui peut l'intéresser et suis toujours à sa disposition, car depuis un mois, je ne suis pas sorti une seule fois du fort Lamalgue et n'en sortirai pas avant la fin de ma mission. C'est ainsi que j'ai compris mon devoir pour l'exécution

....

## Lettre 15 bis ( 109\_0423 ) / ... / ...

...

« des suivantes, je n'ai pu qu'être très indifférent à tout ce que je viens de voir et je désire vivement ne plus m'éloigner du fort, qu'alors qu'il plaira <mark>au tout puissant</mark> de <mark>décréter</mark> la <mark>sallan d</mark>es français à me faire partir pour Alexandrie là est toute ma pensée, mon unique désir »

prenant à mon tour la parole, je voulais <mark>attaché</mark> ainsi que l'avait fait précédemment le Colonel Daumas, à lui bien expliquer, que sa vie sédentaire habitué qu'il était à une grande activité, toujours au grand air, pouvait exercer une très fâcheuse influence influence sur sa santé, c'était à ce point vue ... ...

#### Lettre 105 (103 0329/30/31) / 14.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Trézel

fort Lamalque le 14 février 1848.

Monsieur le Ministre

En vous accusant réception de votre dépèche en date du 8 février je m'empresse de porter à votre connaissance que j'ai, de suite, engagé Abd el Kader à me soumettre l'état des indigènes qui ne sont pas de sa famille et dont il pourrait se séparer sans inconvénient.

« Pourquoi me séparer d'eux, m'a-t-il répondu, puisque je doit bientôt aller à Alexandrie, ils y viendront avec moi et delà, ils continueront leur route pour la Mecque. Au surplus la plupart (//) d'entre eux ont cedé à Djemâa-Ghazaouate (Nemours) entre les mains du gouvernement français, leur chevaux ou mulets, on leur en a promis le prix, tu conçois qu'ils ne peuvent partir avant de l'avoir touché. Leur parler de me quitter aujourd'hui serait m'exposer à voir ma pribité suspecté, je ne le puis vraiment pas. Cependant vous êtes les maîtres, faites ce que vous voudrez. »

Il y a évidemment dans tout ceci un parti pris de la part de l'ex-Emir, et ce parti, je crois en être certain, n'est arrété dans son esprit <u>que depuis fort peu de temps.</u>

Je vous envoie, ci-joint, Monsieur le Ministre, l'état des animaux au objets réclamés par Abd el Kader, en vous priant de vouloir bien donner (//) à sa demande la suite que vous jugerez convenable.

Je suis avec un profond respect Monsieur le Ministre de votre Excellence, Le très humble très obéissant serviteur le Colonel en mission Eugène Daumas

PS La santé de l'ex-Emir est meilleure, il se promène quelques fois avec nous sur les terrasses du Fort et reçoit, avec plaisir, Messieurs les officiers généraux ou supérieurs qui demandent à le voir. Nous ne négligeons rien pour le distraire, son deuil terminé, nous tâcherons de l'entraîner au dehors.

#### Lettre 106 (103 034/34/33) / 16.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Trézel

(sur le côté et entouré en rouge) répondre que depuis longtemps je me suis occupé des détenus; ce que j'en ai déjà fait renvoyer un grand nombre en Algérie. Je ne fais garder en France que ceux qui ont de mauvaises intentions et ceux qui ont commis des crimes.

(en bas de la page) Monsieur le Général de France, Ministre de la Guerre

Fort lamalque le 16 février 1848.

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques temps, mais surtout depuis qu'il croit aller à Alexandrie, Abd el Kader m'a plusieurs fois exprimé le désir de voir mettre en liberté tous les arabes qui sont détenus en France. Ils ne sont, m'a-t-il dit, captifs que poursuivis à cause de moi, je suis maintenant en dehors de la question, transmets, je t'en prie, ma demande à Son Excellence le ministre de la Guerre. Je le fais donc aujourd'hui en (//) vous rendant également compte que Monsieur le Colonel L'Heureux doit vous adresser une lettre de l'ex-Emir dans laquelle, tout en intercédant pour les indigènes pris les armes à la main ou arrêtés pour délits politiques, il a le bon sens de comprendre que ceux coupables de crimes intéressants la société, n'ont aucun droit à votre considération.

L'État sanitaire des arabes nous avait d'abord donné quelques inquiétudes, il est revenu satisfaisant avec les beaux jours dont nous venons de jouir à Toulon. Abd el Kader est totalement guéri de son rhume de cerveau. Son beau-frère va aussi beaucoup mieux. Les hommes de sa suite se promènent (//) sur les terrasses ou dans la cour du fort, suivant leur dignité, et nous faisons comme par le passé, tous nos efforts pour distraire tout le monde. Les femmes seules, sortent peu, cela tient uniquement aux préjugés de la société arabe.

L'ex-Emir a fait vacciner ses deux fils aînés, il paraît décidé à faire vacciner aussi celui qui est encore à la mamelle. Son exemple a déjà été suivi par d'autres pères de famille.

Je suis avec un profond respect Monsieur le Ministre De votre Excellence, Le très humble très obéissant serviteur le Colonel en mission Eugène Daumas

#### Lettre 311 (103\_0367) / 21.02.1848 / du Ministre Trézel au Colonel Daumas

Ministère de la Guerre Cabinet du Ministre

Paris, le 21 février 1848

Colonel, Monsieur Horace Vernet à l'intention de se rendre à Toulon pour faire le portrait d'Abd el Kader. D'après les dispositions d'esprit où vous avez trouvé l'ex-Emir lorsqu'on lui a proposé de poser devant un peintre de Toulon, je pense pas qu'il prêtera avec empressement au désir de l'artiste illustre qui vous remettra cette lettre. Monsieur Vernet est connu de tous les officiers qui, comme vous, ont fait un long séjour en Algérie, et je ne doute pas de l'accueil que vous saurez lui faire, de concert avec Monsieur le Lieutenant Colonel L'Heureux.

Recevez, Colonel, l'assurance de ma considération distinguée. Le Pair de France Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

A Monsieur le Colonel Daumas, Commandant le fort Lamalgue

#### Lettre 402 ( 104 0426/27) / 27.02.48 / militaire

(*Sur le côté de la feuille*) 27 fev 48 (*en haut de la* feuille) Extrait d'une lettre du <mark>lagr</mark> d'Etat Major Borel, aide de camp du Général Cavaignac

Je ne vous parlerai pas des événements qui ont marqué la chute de notre ennemi, les journaux ont donné assez de détails à ce sujet, je vous dirai seulement que j'ai été bien désenchanté sur le compte d'El Hadj Abd el Kader, et qu'il m'est resté du contact de cet homme extraordinaire une impression tout à fait différente de l'idée que je me faisais du personnage avant de l'avoir vu de près. Dans les derniers moments il n'a été rien de plus qu'un arabe, l'homme supérieur avait complètement disparu. Pas une de ces paroles ne mérite d'être rappelée, il n'a dit que de ... banalités avec lesquelles on mène les Arabes, et qu'on trouve dans la bouche de tout arabe qui vient faire sa soumission. Vous les connaissez, ce sont des sentences que la plupart ne comprennent pas, qu'aucun ne suit et que nous trouvons superbes, bien qu'elles soient vieilles comme le monde, parce que le langage arabe leur prête un je ne sais quoi de nouveauté.

Il a employé tout son temps à Nemours, à faire vendre et à brocanter quelques chevaux, mulets et guenilles, les idées, dans ce moment suprême, ne se sont pas élevées plus haut. Vous allez en juger : le lendemain de son arrivée, il a fait au Général de Lamoricière une demande qui a révolté (//) tout le monde. Vous connaissez Kadda ben Hachemi, l'agha de la cavalerie et l'un des plus fidèles compagnons d'Abd el Kader, Kadda ben Hachem était arrivé à Nemours le 22, avec, environ 130 cavaliers débris respectables, de ces infatigables cavaliers, qui ont suivi partout leur chef et lui ont tout sacrifié, eh bien! Abd el Kader ne demandait rien moins que de prendre tous leurs chevaux et de les vendre à son profit. Ces cavaliers ont été instruits de cette démarche et, dans leur indignation, ils ont laissé partir Abd el Kader sans le voir.

Ils ont du avoir de nous une opinion bien différente, car, après l'embarquement, on leur a rendu leurs armes, en leur laissant leurs chevaux, et le Général Cavaignac est parti, la nuit même, avec eux ... pour escorte pour se rendre à Nédroma.

Χ

Si ce fragment est rendu public, prière, <mark>une qu'à non</mark> de ne pas citer mon camarade Borel.

#### Lettre 301 ( 103\_0337/38) / 28.02.1848 / du Colonel Daumas au Ministre de la guerre Subervie

(sur le côté) Correspondance Générale, Algérie 1er ..., 101 (tampon) Ministère de la guerre. 29 février 1848 Secrétariat Général. (sur le côté) Il faudrait en écrire au Ministère de la justice, s'il y a un jugement 29 février

fort Lamalque le 28 février 1848

Monsieur le Ministre,

Abd el Kader a appris avec un grand plaisir que, sur la demande de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale, vous avez ordonné la mise en liberté de 129 prisonniers arabes. Je me charge de vous offrir l'expression de sa reconnaissance pour cet acte de bienssité, et vous prie d'y mettre le sceau en faisant également relâcher un indigène nommé Kaddour bel Asufy qui a été pris chez les tranas en 1842 ou 1843.

L'ex-Emir tient beaucoup à cet homme dont il vante la fidélité et le dévouement. C'était son <u>Bark-Saïs</u> (chef des écuries)

Je crois que <u>Kaddour bel asufy</u> était détenu aux îles Sainte marguerite, (//) y a tué sa femme dans un excès de jalousie, et que, pour ce crime, il a été condamné à quelques années de prison.

Je n'ai pas donné d'autre espoir à Abd el Kader que celui de vous transmettre fidèlement sa demande.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre De votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur Le colonel en mission Eugène Daumas.

## Lettre 331 (103 0421) / 14.03.1848 / Interprète Urbain à ...

Urbain (tampon) 14 Mars 1848 traduire et renvoyer au cabinet

Deux lettres adressées à Abd el Kader par son parent Ahmed ben Abou <mark>Thalib</mark>, réfugié au Maroc.

Il lui dit qu'il a bien fait de se confier à la générosité de la France et qu'il ne doute pas qu'on leur permette de se retirer en Orient.

Ces considérations très longuement développées ne sont pas de nature à agir, en ce moment, d'une manière favorable sur l'esprit d'Abd el kader. Je trouve qu'il ne convient pas d'envoyer ces lettres à l'ex-Emir. Elles doivent être retenues.

L'interprète principal Attaché au cabinet du Ministre Ivan Urbain

#### Lettre 330 (103 0418/19/20) / 15.03.1848 / Note de Randon pour le Ministre Subervie

Ministère de la guerre

15 Mars 1848.

Note pour le Ministre

Le contrecoup des événements qui viennent de s'accomplir en France, ne peut manquer de se faire sentir parmi les populations arabes de l'Algérie. Les fanatiques qui ont entretenu pendant dix huit ans la guerre contre notre domination et que la chute d'Abd el Kader avait réduit à l'impuissance, vont probablement s'agiter. Ces tentations d'insurrection seront facilement comprimées, si elles ne trouvent pas pour les diriger des chefs connus et sciemment respectés dans une grande partie du pays. Les révoltes partielles, commandées par des hommes inconnus au-delà de leur localité, ne seront pas dangereuses.

La situation deviendrait plus grave pour nos intérêts si ces soulèvements étaient dirigés par Abd el Kader, ou par Bou Maza, dont la renommée suffirait à former un lieu entre les fanatiques des diverses provinces.

La prudence nous commande donc de redoubler de surveillance, pour que ces deux chefs, redoutables, qui sont en ce moment entre nos mains, ne puissent pas quitter le territoire français.

Des mesures ont déjà été préparées et elles seront prochainement soumises à l'approbation du Ministre, afin que Bou Maza, actuellement gardé à Brest, soit dirigé sur le dépôt de prisonniers arabes établi dans l'île Sainte Marguerite. (//) quant à Abd el Kader, de beaucoup le plus important et le plus dangereux, il est nécessaire de le conserver en France et de ne donner, provisoirement du moins, aucune suite aux premières démarches qui avaient été tentées pour l'interner à Alexandrie en Égypte. Si les arabes de l'Algérie le savaient hors de France, fut-il d'ailleurs gardé à vue, emprisonné même, les espérances des agitateurs en recevraient une excitation et un encouragement. Il importe donc de multiplier les mesures de surveillance pour empêcher toute évasion et de suspendre toutes les dispositions qui seraient de nature à lui faire entrevoir une évacuation prochaine en Orient.

En conséquence on a l'honneur de proposer au Ministre,

- 1° de nommer, en remplacement du Lieutenant Colonel L'Heureux commandant provisoire du fort Lamalgue un officier énergique et dévoué spécialement chargé, sous sa responsabilité personnelle de veiller à la garde d'Abd el Kader et de prévenir l'évasion de l'ex-émir ou des membres de sa famille.
- 2° de rappeler le Colonel Daumas dont la mission n'avait pour but que de préparer Abd el Kader à <mark>subir sans recouper</mark> les précautions que devaient nécessiter sa translation en Orient.
- 3° de faire rentrer en Algérie l'interprète principal Rousseau, qui a accompagné l'ex-Emir depuis sa soumission à Djemâa-Ghazaouate et dont la présence rappelle inutilement les premières conditions demandées par Abd el Kader.
- (//) 4° de désigner le capitaine Allegre, en ce moment à Paris, pour remplir auprès de l'officier chargé du commandement du fort Lamalgue, et sous ses ordres, une mission de surveillance, une sorte de tutelle morale vis à vis d'Abd el kader, afin que le gouvernement soit exactement informé des dispositions de l'ex-émir. Le capitaine Allegre parle très bien la langue arabe, sa longue pratique des mœurs et du caractère des indigènes, les rapports qu'il a déjà eu avec Abd el Kader, permettent d'espérer qu'il réussira à gagner sa confiance et à inspirer peut-être des résolutions dans le sens le plus favorable aux intérêts de la France.
- Si le Ministre approuve les propositions contenues dans la présente note, on le prie de faire la désignation de l'officier supérieur, qui devra remplacer le Colonel L'Heureux. La direction des affaires de l'Algérie préparera les ordres nécessaires pour assurer l'exécution des autres mesures.

Le Général de division Directeur des affaires de l'Algérie Randon Le 15 Mars 1848

# Lettre 16 ( 109\_0424 ) / 17.03.1848 / du Colonel L'heureux au Ministre Subervie

(tampon) Ministère de la Guerre 20 Mars 1848 Secrétariat Général

Fort Lamalque le 17 Mars 1848

Monsieur le Ministre,

Je continue à suivre les événements précédents, en faisant passer sous vos yeux, une lettre écrite par Abd el Kader, à Monsieur le Général de Division de Lamoricière.

Monsieur Ollivier commissaire du Gouvernement provisoire, dans les départements des Bouches du Rhône et du Var, est venu faire visite à l'ex-Emir, dont il a reçu l'accueil le plus empressé et les réclamations les plus énergiques au sujet de sa captivité.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur Le Lieutenant Colonel officier d'ordonnance du Ministre, en mission Eugène l'Heureux.

#### Lettre 326 (103 0403/404) / 18.03.1848 / Serment d'Abd el Kader au gouvernement provisoire

#### 3° Serment

El Sohbi

Abd el kader ben Barka Muhammed ben Amran

Louanges à Dieu, rien n'est durable si ce n'est son règne.

Aux appuis solides de la République,

Après la manifestation des mes sentiments d'admiration pour vos personnes, je vous dirai que j'ai revu le citoyen Ollivier, que j'ai eu avec lui un long entretien dont il vous fera part.

Je viens vous donner une parole sacrée, et qui ne doit après elle, laisser aucun doute dans votre esprit, savoir :

Que je ne m'occuperai jamais plus de fomenter des troubles contre les français ni par moi-même en personne, ni par mes paroles, ni par aucun des miens, et cela pendant toute ma vie.

Je fais le serment devant Dieu par Muhammet, Abraham, Moïse et Jésus Christ, par le Tourat, l'Evangile et le Zabour et le Coran, par la Mecque et Médine, par la terre Sainte <mark>le</mark> Kodss : Je le jure par le Bokharu et le Mosslem et par ce que nous avons de plus sacré, je le jure par le cœur et par la langue, je renonce entièrement à m'occuper des affaires des français.

Tous mes compagnons font le même serment ceux qui signent ci après aussi bien que ceux qui ne signent pas ne sachant point écrire, tous au nombre d'environ cent, Salut, signé Abd el Kader ben Mehhidin.

En date du 10 Rabir Senn 1264 (18 Mars 1848)

Muhammet et mustapha ben Amed et Ehamme
Caddou ben Mehhiddin ben ali ben mabarak

Muhammed ben Bachir

Abd el Kader ben hasser

Muhammed ben abdrahman

Muhammed el Mekki

Abd el kader ben Abdelnabi

El mokh tas

Muhammed Melkeir, aga

Douzid, aga

El Sudek Zerouali

Muhaddin ben Mustapha

ben Khadder

el Djalli

Survenir les signatures

#### Lettre 327 (103 0405/06/07/08) / 18.03.1848 / d'Abd el Kader au gouvernement provisoire

2° Copie de la lettre d'Abd el Kader au Gouvernement Provisoire

Louanges à Dieu, rien n'est durable si ce n'est son règne.

Aux appuis solides de la République qui gouverne toute la France et qui sont à son égard ce que les yeux et les bras sont au corps. Par eux le corps est mis en mouvement, et par eux aussi il reçoit ce qui lui convient, et est garanti de ce qui lui est nuisible.

Salut à ceux que Dieu à rendu honorable et qui a voulu que leurs actions respirent le bien et le bonheur pour tous, qui les a doué du pouvoir d'être utiles au fort et au faible. Ils empêchent les forts de commettre l'injustice et de faire peser leur grandeur sur les faibles, c'est un bien qui est tout à l'avantage des forts et qu'un jour de l'éternité seulement et devant Dieu ils pourront reconnaître et apprécier : ils protègent les faibles qui dans ce monde n'ont point d'appui et ils les préservent des injustices des grands.

Le citoyen Ollivier votre délégué est venu me voir hier et m'a informé que les français ce sont tous unis pour un seul et même but, et ont aboli la royauté pour que la France soit gouverner par la république.

J'ai été réjoui en apprenant cette nouvelle, parce que j'ai lu dans les livres qu'un tel état de choses est convenable aux peuples puisqu'il anéantit l'injustice et empêche le fort d'opprimer le faible que par conséquent tous deviennent frères et que par cette raison nul frère ne peut s'élever sur son frère.

Les anciens sages ont dit «quiconque veut s'agrandir, s'abaissera»

Vous avez fait dans ce monde ce qui sera dans l'éternité pour tous les mortels devant le tout puissant. Tous les hommes sont fils d'Adam et Adam est (//) né du <mark>Lusion</mark>. La nation qui est unie et dont les intérêts sont soumis à l'examen et l'opinion de tous, elle est celle qui sans contredit est la plus forte, parce que par les conseils donnés par tous il est rare de faillir, tandis que le Conseil d'un seul entraîne souvent l'erreur.

Les anciens sages ont dit «Celui qui ne consulte que son opinion glisse et tombe. Dieu dans le sublime livre du Coran a chéri les hommes qui sont doués de tels sentiments. Il a dit leurs (les hommes) actions doivent être toujours conforme à leurs opinions prises en masse»

Aujourd'hui vous êtes des hommes de grand cœur, compatissants vous aimez le bien et ne jugez que par la légalité. Dieu vous a placé où vous vous trouvez pour être les protecteurs des infortunés et des affligés. Je suis un de ceux ci, et je suis malheureux je demande de vous et de votre justice d'arracher l'affliction qui m'oppresse.

Si je n'ai point obtenu justice par le passé, je dois l'obtenir maintenant puisque vous êtes les auteurs de l'état de choses qui ne veut plus ni injustice, ni oppression.

Je n'ai rien fait qui puisse être blâmé par des hommes sages comme vous l'êtes, j'ai défendu mon pays par tous les moyens, j'ai la conviction que par cette raison vous m'estimez, quand j'ai été vaincu et que Dieu ne m'a pas donné l'avantage, j'ai songé à tranquilliser mon âme en renonçant aux choses de ce monde, et quoi qu'il me fut possible de me rendre dans le pays des Berabers (Maroc) ou dans le Sahara, j'ai préféré pour mon âme sa remise entre les mains des français. Je désirai ête envoyé par les français dans le pays que je choisirai. Dans mon esprit et parmi toutes les nations musulmanes et chrétiennes, j'ai donné

// à la nation française la préférence pour l'inviolabilité d'une parole donnée.

J'ai demandé au Général Lamoricière de me faire transporter à Alexandrie pour de là me rendre à la Mecque et Medine je l'avais prié de ne pas me faire passer ni par Oran ou Alger, ni par Toulon ou tout autre port de la France, je lui avais demandé de m'embarquer à <u>Djema Ghazaouat</u> pour me rendre directement à Alexandrie et pour l'accomplissement de ces demandes je demandai une <u>parole française</u>, c'est ce qu'il a fait en m'adressant un écrit en arabe qu'il a signé en français et revêtu de son cachet écrit de la même langue.

Quand cet écrit m'est parvenu, et dans la conviction que la parole des français est inviolable, je me suis rendu à lui : s'il m'avait dit ; je ne puis pas vous promettre ce que vous me demandez, je ne me serais point rendu.

J'avais la certitude que la parole française est une parole solide fut-elle donnée même par simple soldat, et qu'il était impossible de la violée.

Aujourd'hui les choses ne sont plus les mêmes pour moi et cette conviction s'est évanouie en moi ; je vous demande et vous supplie de me rendre justice, en rendant plus vaste ce qui est restreint pour moi, et en transformant ma tristesse en joie et bonheur.

Vous avez aujourd'hui opéré et fait une œuvre grande et qui réjouit tout le monde. Si vous réjouissez tout le monde et que vous me laissez dans l'affliction, je vous en demanderai compte devant le tout puissant.

Vous êtes des Wemas (savants) et savez bien ce qui nous convient.

Nous ne pouvons pas vivre dans un pays dont les vêtements, le langage, la nourriture, et tout en

général, diffèrent entièrement des nôtres.

Je me disais toujours que quand bien même je serais (//) pris par les français par la force je n'aurai que du bien à recevoir chez eux parce que ce sont des hommes de cœur et d'honneur et savent rendre mérite au vainqueur aussi bien qu'au vaincu.

Je n'ai point été pris les armes à la main, je suis venu aux français volontairement et parce que je l'ai bien voulu. Si j'avais pensé trouver chez eux quelque chose qui puisse me déplaire, je ne serai point venu à eux.

Je crains que quelques-uns de vous puisse penser qu'en retournant aux choses de ce monde et en revenant en Algérie, j'y ferai renaître des troubles, c'est une chose impossible, et qui ne pourra jamais arriver. N'ayez aucun doute sur moi à cet égard, pas plus que vous n'en auriez eu en pareille circonstance de la part d'un individu qui est mort, car je me place au nombre des morts. Mon seul désir est de me rendre à la Mecque et Médine pour y étudier et adorer Dieu jusqu'à mon dernier jour.

Salut

De la part de Abd el Kader ben Mehhiddin infortuné dans le pays des français. En date du 9 Rebïa Sani 1264 (18 mars 1848)

# Lette 324 (103\_0393/94/95/96)/ et (103\_0399/400/401/402) / 19.03.1848 / de Emile Ollivier au président citoyen Dupont de l'Eure

Marseille, le 19 mars 1848 République Française liberté, égalite, fraternité Le Commissaire du Gouvernement Provisoire dans les Départements des Bouches du Rhône et du Var Au Citoyen Dupont de l'Eure

(tampon) : République Française. Présidence du Gouvernement Provisoire

Citoyen Ministre,

Au milieu des préoccupations qui absorbent l'infatigable activité du gouvernement provisoire il n'a pas été donné encore aux citoyens qui le composent d'examiner une des questions d'honneur national les plus graves que vous ai légué le pouvoir déchu. Je veux parler de la capitulation faite avec Abd el Kader.

Délégué dans le Var, j'ai cru que mon premier devoir en arrivant à Toulon était de faire ce qui était dans vos cœurs, et de porter des paroles de consolation au vaincu qui a su rester à la hauteur de son infortune. J'ai eu avec Abd el Kader deux longues entrevues dont je dois vous faire connaître les résultats.

Abd el kader part de ce point de vue duquel il est difficile de le faire sortir. «Je me suis rendu volontairement, alors que je pouvais fuir. Je me suis rendu à la France parce que je savais ce que valait pour elle une parole donnée. J'en était si profondément convaincu que je me serais livré sur les paroles d'un simple soldat. En me conduisant à Toulon, on a violé la capitulation. Il est digne du Gouvernement qui vient soulager toute la misère de jeter un regard sur le plus affligé de ceux qui lui sont soumis.»

Tel es le résumé du raisonnement que (//) m'a fait Abd el Kader, dans un langage que je ne peux rendre, et avec une émotion pleine de tristesse.

Quand j'ai vu que sur ce terrain il était invincible, j'ai fait tout mes efforts, pour lui faire accepter un séjour volontaire en France. Il a constamment refusé d'y consentir. Trop de choses le blessent dans nos mœurs, comme il l'a dit mainte fois au Colonel Daumas. «Vous montrez vos femmes et nous les cachons, vous avez des vêtements étroits et nous en avons des larges, vous n'avez pas la même religion que nous, vous n'écrivez pas du même côté. Comment puis-je vivre au milieu de votre nation.» Le gouvernement provisoire peut être convaincu que personne ne lui fera jamais accepter cette mesure.

Le trouvant si ferme sur cette seconde question; j'ai abordé franchement la difficulté. Et je lui ai dit que la France devait réfléchir mûrement avant d'accomplir un acte qui pouvait compromettre sérieusement notre précieuse conquête d'Algérie. A cela Abd el Kader m'a répondu avec une force pénétrante que toute tentative de sa part était devenu impossible. « Vous n'avez pas blessé mon cheval, vous ne m'avez pas pris les armes à la main, je me suis rendu parce que j'étais fatigué de lutter avec des hommes que je méprise. J'ai goûté la mort. Aujourd'hui je ne demande plus que d'aller dans un pays où je puisse élever mes femmes et mes enfants suivant ma religion.»

Je lui ai demandé alors s'il voulait me faire un serment solennel signé pour lui et pour les chefs, de ne jamais porter les armes contre la France. Il l'a fait sans hésitation. J'envoie au gouvernement cette pièce précieuse conçue sans aucune restriction. J'y joins une très belle lettre, Citoyen Ministre, qu'il m'a chargé de vous transmettre.

Je prie instamment les membres du Gouvernement provisoire d'examiner rapidement cette question. Qu'ils me permettent avant de finir de leur soumettre quelques observations résultat de mes impressions personnelles.

Il est certain que garder Abd el Kader c'est le tuer. Il ne sort jamais de son petit réduit. « Car m'a t-il dit, on ne peut se promener quand on a la douleur dans le cœur. » Il est certain également que c'est le tuer au mépris d'une parole française. Le gouvernement Républicain donnerait au monde un magnifique spectacle, en renvoyant selon ses vœux Abd el Kader à la Mecque. Après le beau manifeste qui a étonné l'Europe ce serait faire un acte glorieux que d'exécuter une promesse donnée par le fils d'un Roi et trahie par la royauté.

Il s'agit de notre bien le plus précieux, de notre honneur. Je suis personnellement convaincu en la sincérité d'Abd el Kader. Son serment rependu dans l'Algérie, publié partout, rend impossible toute tentative de sa part parce qu'il y perdrait cette pureté qui a fait sa force. Il est d'ailleurs convaincu que «ses femmes le tueraient s'il recommençait la guerre»

La France est assez puissante pour ne plus redouter un tel ennemi. Elle ne le sera jamais assez pour affronter la malédiction qui s'élèvera chaque jour du tombeau de notre ennemi trouvé. Lorsque Napoléon alla s'asseoir au foyer britannique, l'intérêt de l'Angleterre, à le tuer hypocritement, était immense, évident. Y a-t-il cependant une âme honnête qui n'ait protesté contre cette odieuse trahison! Aujourd'hui le danger que peut nous occasionner, la mise en liberté d'Abd el Kader est douteux, en tout cas peu considérable. Et si nous le gardons, la honte est la même. Doit-on accepter une pareille responsabilité?

Citoyen! Je fais appel à la loyauté de votre vue toute entière. Je vous écris avec une certaine émotion parce que j'ai été plus vivement frappé qu'un autre des conséquences de notre conduite indécise jusqu'à ce jour. Il est inutile de dire que je n'ai nullement engagé le gouvernement, mais je serais heureux d'une décision qui grandirait mon (//) pays et les Ministres qui y attacheraient leur nom.

Salut et fraternité Le Commissaire du Gouvernement Provisoirement Le 19 Mars 1848 Emile Ollivier

P.S. Les Colonels Daumas et L'Heureux, et l'interprète Rousseau méritent des éloges pour la manière vigilante et digne avec laquelle ils remplissent leurs fonctions. Abd el Kader que j'ai interrogé à cet égard m'a dit qu'il n'avait qu'à se louer d'eux.

Je joins à la présente dépêche 1° l'original et la traduction de la lettre d'Abd el Kader au gouvernement provisoire. 2° Le texte et la traduction de son serment. 3° et la Copie de la lettre qu'il m'a adressé

J'aurais l'honneur d'envoyer demain copie de ces deux pièces aux membres du gouvernement provisoire

#### Lettre 325 (103 0397/98)/ et (103 0409/10/11) / 19.03.1848 / d'Abd el Kader à Emile Ollivier

Marseille, le . Mars 184.

République Fançaise liberté, égalite, fraternité Au nom du peuple français ! Le Commissaire du Gouvernement Provisoire dans les départements des Bouches du Rhône et du Var A.

(A gauche) : Copie de la lettre adressée par Abd el Kader au Citoyen Emile Ollivier

Louanges à Dieu seul et unique, rien n'est durable si ce n'est son règne.

Cet écrit de la part d'Abd el Kader ben Mehhidin est adressé au citoyen Ollivier.

Salut à celui que Dieu a donné d'un esprit parfait et des connaissances approfondies.

Dieu n'accorde l'esprit qu'à celui qu'il chérit. D'après nos livres la sagesse est la première des créations du tout-puissant. Pour la créer Dieu lui a dit : Viens à moi et elle est venue, il lui a dit retournes et elle est retournée. C'est alors qu'il a dit : Par moi et ma puissance, je ne te donnerai qu'à celui que j'aime.

Dieu donne à qui il lui plaît la sagesse, et le don de la parole semblable au glaive le plus tranchant. L'homme doué de cette faveur et choisi par Dieu lui est agréable n'importe son âge.

Parmi les créatures de Dieu, l'homme ne peut point se glorifier de ses qualités en puissances corporelles, car les êtres non pensant s'associeraient à lui dans ce cas, mais il doit s'honorer et se distinguer par la force de l'intelligence, de la parole et de la sagesse.

Je ne suis vivement réjoui d'avoir fait votre connaissance car vous êtes un homme d'un esprit profond et d'une intelligence et d'une sagesse rares.

Les sages disent : l'homme qui se distingue des autres hommes, n'est point celui qui est d'une stature colossale et disproportionnée à ses semblables. Il ne peut réellement se distinguer que par deux choses qui occupent la plus petite place de son individu, l'esprit et la langue.

Vous êtes un de ceux qui deviez être choisi pour être un des yeux de la République afin de voir par vous et de distinguer le vrai du faux et le bien du mal.

(//) Vous recevrez deux lettres que j'adresse au gouvernement Républicain, veuillez les lui envoyer en demandant une réponse qui, s'il plaît à Dieu, sera au gré de mes désirs.

Je vous prie de ne point me refuser votre appui et parler en ma faveur, et avec justice, car je suis considérablement affligé.

Il est d'habitude aux français de ne point manquer à leur parole, pas plus que de tromper ou de trahir.

Je n'ai pas pu m'expliquer pour quelle raison ils ont fait défaut à leur caractère.

Ils m'ont négligé et ne veulent point suivre à mon égard leur sentiment naturel.

Aujourd'hui s'il plaît à Dieu, je trouverai justice et raison, puisque l'état des choses survenu doit être heureux pour tout le monde.

Je vous informe que j'avais demandé que deux des miens puissent aller de ma part voir mes filles et mes frères dans la province d'Oran et ensuite à Alger pour y voir les femmes de quelques uns de mes compagnons et les emmener toutes auprès de nous.

J'ai demandé aussi la possibilité de vendre ou louer mes propriétés et celles de mes compagnons.

J'ai sollicité la grâce des prisonniers qui sont détenus à Sette pour avoir défendu ma cause. J'ai demandé la grâce de tous à l'exception de ceux qui sont sous le poids d'une condamnation judiciaire, tels que les meurtriers ou les voleurs.

Je demande aujourd'hui que le nommé Kaddoud ben Aoufi qui était déjà en prison depuis 7 ans, et qui en prison a assassiné sa femme, soit gracié des deux ou trois années qu'il lui reste à faire pour condamnation de cette dernière peine. Je désire aussi que le nommé Rabehh ben Masfoud frère d'une de mes femmes qui tout récemment à été condamné pour vol soit gracié.

Si ces faveurs que j'ose solliciter de votre appui me sont accordées, j'emmènerai tous ces gens avec moi à la Mecque et Médine.

Je désire ardemment que votre parole en ma faveur soit accueillie par le gouvernement républicain.

Salut

19 Mars 1848

Pour traduction conforme, l'Interprète principal de l'armée d'Afrique en mission Rousseau

# Lette 315 (103\_0371) / 22.03.1848 / du Ministre Cavaignac à Hautpoul

Ministère de la guerre

Analyse , Au sujet des trois frères d'Abd el Kader et du cherif Muly Muhammed qui arriveront bientôt d'Alger.

Minute de la lettre écrite par le Ministre au Général Commandant de la 8ème Division Militaire Marseille

le 22 Mars 1848

Général, par une dépêche du 12 courant le Commandant Général de l'Algérie m'informe que, vu les circonstances, il va faire diriger sur France, le chérif Muly Muhammed (de la province de Constantine) qui vient de se soumettre et les trois frères d'Abd el Kader avec leur famille qui étaient en Algérie.

J'ai donné mon approbation à ces dispositions. En conséquence vous <del>voudrez bien</del> souscrirez les mesures nécessaires pour qu'à leur arrivée à Toulon, les trois frères d'Abd el Kader et leur famille soient établis au fort Lamalgue avec leurs parents.

Ils suivront désormais le sort de l'ex-Emir, d'après ce qui sera ultérieurement réglé. [Quant au chérif Muly Muhammed, il sera dirigé sur l'île Sainte Marguerite où il sera traité comme prisonnier de 1ère classe. On osera avoir pour lui tous les égards compatibles avec les privations à adopter pour empêcher toute tentative d'évasion.

Vous voudrez bien donnerez connaissances

....

#### Lettre 302 (103 0339/40/41 ) / 29.03.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Cavaignac

(sur le côté) 144 Algérie vu le Ministre (tampon) Ministère de la guerre. 3 Avril 1848 Secrétariat Général. (en bas de la page) Mr Cavaignac, Ministre de la Guerre

Fort lamalque le 29 Mars 1848

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de vous rendre compte que Monsieur le Général Changarnier Gouverneur Général de l'Algérie, à son passage à Toulon, est venu rendre visite à Abd el Kader.

L'ex-Emir n'a pas manqué de saisir cette occasion pour réclamer avec énergie l'exécution de la promesse qui lui a été faite, mais Monsieur le Général Changarnier ne lui a pas dissimulé qu'en présence d'une diminution assez forte dans l'effectif de l'armée d'Afrique, des occupations nombreuses et importantes du gouvernement provisoire et des embarras momentanés de la France, il ne pensait pas qu'on dût le mettre sur le champ en liberté. Cette déclaration à la (//) quelle il ne s'attendait pas, a atterré l'ex-Emir.

Puisqu'il en est ainsi, a-t-il répondu, après s'être recueilli un instant, je suis trahi par ceux en qui j'avais placé toute ma confiance, c'est une chose inouïe. Vous mettriez en mon pouvoir toutes les richesses de la France que je les donnerais aujourd'hui pour acheter la mort. Si vous nous gardez plus long-temps ici, je vous déclare que beaucoup d'entre nous se suicideront. C'est un péché horrible dans notre religion, je le sais, Dieu, cependant, nous pardonnent en faveur du motif.

Depuis grâce aux soins dont le Colonel L'Heureux et moi l'avons entouré, grâce aux consolations que nous lui avons données, Abd el Kader est plus calme. Je doute que jamais il en vienne aux extrémités dont il a parlé et, néanmoins comme le fait a eu lieu, comme le désespoir a été présent, je n'ai pas cru devoir tarder un seul instant à vous en rendre compte.

Je termine, Monsieur le Ministre, (//) en vous instruisant que si l'ex-Emir et ses compagnons doivent rester plus long-temps en France, il est impossible de les maintenir au fort Lamalgue. Le local est exigu, ces gens sont habitués au grand air, à l'exercice, ils tomberont tous malades dans un avenir plus ou moins éloigné. Il est donc, je crois, urgent de leur choisir une habitation plus en rapport avec les mœurs et les habitudes des musulmans. L'humanité le commande.

Salut et fraternité Le colonel en mission E. Daumas.

## Document 04 (109\_0428/29) / 01.04.1848 / Liste établie par le Colonel Rivet

#### Direction centrale des Affaires arabes - objet -

#### République française. Liberté, Egalité, Fraternité

Contrôle Nominatif des personnes de la famille des frères d'Abd-el-Kader partant pour France le 1er Avril 1848.

1 Si Saïd frère d'Abd-el-Kader 2 Si Mustapha ,, 3 Sid-el haoussin 4 Mohammed Es saïd fils de Si Saïd 5 Ahmed ben mahiddin frère de Si Saïd 6 Mohammed ben Essaïd fils de Si Saïd 7 Ben Zerquoun Taleb 8 Ahmed ben Moktar Nègre 9 Salem Domestique 10 Messaoud 11 Mohammed ben Embarek

13 **Kheira** Femme de Si Saïd
14 **Zohra** Fille d'Abd-el-Kader
15 **Mesouma** Fille de Si Saïd
16 **Khadidja** Fille de El hadj

17 Fatma Domestique

12 Abd-el-kader ben Embarek

//

18 Bedra Domestique
19 Khedidja ère de Si Saïd
20, 21 Hadja et sa fille Domestique
22 Yamena "
23 Assia "

Zohra
 Femme de Si Mustapha
 Ahmed
 Enfant de Si Mustapha

26 Khedidja "
27 Abd-el-Kader "
28, 29 Deux negresses Domestiques

30 FatmaFemme de Sid-el-Haoussin31 MourredinEnfant de Sid-el-Haoussin

32 Kheira

33 **Sotra**Domestiques
34 **Messaouda**"
35 **Barka**"

Alger le 1er Avril 1848 le Lieutenant Colonel

Directeur central des affaires arabes

signé Rivet

Pour copie certifiée conforme, le Lieutenant Colonel d'Etat major en mission Eugène L'Heureux

# Lettre 18 (109\_0427 ) / 04.04.1848 / du Colonel L'heureux au Ministre Cavaignac

Le Lieutenant Colonel L'heureux, en mission, confirme la dépêche télégraphique en date de ce jour,

elle est ainsi conçue :

« fort Lamalgue le 4 Avril midi 1/2

Au Ministre de la Guerre,

Les trois frères d'Abd el Kader, leur famille et leur suite, au nombre <u>de trente cinq personnes</u>, viennent d'entrer au fort Lamalgue où tout était préparé pour les recevoir.

Je suis encombré et il est bien nécessaire qu'une décision soit prise le plus promptement possible, à l'égard de tous les Arabes confiés à ma garde. L'état sanitaire le réclame impérieusement pour les motifs exposés dans mon rapport du 30 du mois dernier.

Χ

#### Lettre 322 ( 103 0387/88 ) / 09.04.1848 / de Barbier au Ministre Arago

8ème Division Militaire Direction des Affaires d'Algérie Bureau des Affaires d'Agérie N° 1049 Prisonniers arabes

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Marseille le 09 Avril 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 4 de ce mois, 35 arabes venant d'Alger ont été admis au fort Lamalgue pour être remis à Abd el Kader et à sa suite. Le chiffre actuel des arabes détenus dans ce fort est de 135, qui reçoivent le même traitement sous le rapport de leur nourriture.

Je suis également informé qu'il vient de débarquer à l'île Sainte Marguerite, sans être annoncés, 19 prisonniers arabes qui y ont été transportés par le bateau à vapeur l'Anacréon.

Ces indigènes n'ayant pas été classés, ils n'ont pu être inscrits sur le contrôle annuel, ils sont (//) traités provisoirement comme prisonniers de 3ème classe, en attendant que vous m'ayez fait connaître celle à laquelle chacun d'eux appartient.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, Votre très obéissant serviteur L'intendant militaire de la 8ème Division Monsieur Barbier

#### Lettre 316 (103 0372/73) / 14.04.1848 / du Ministre Subervie à Hautpoul

Ministère de la Guerre

Analyse, au sujet de la translation d'Abd el Kader et de sa famille au château de Pau.

Minute de la lettre écrite par le Ministre François Arago au Général Commandant la 8ème division à Marseille

Le 14 Avril 1848

Général, le gouvernement provisoire a arrêté qu'Abd el kader et sa famille seraient internés au château de Pau.

J'ai chargé le Colonel Daumas et le Lieutenant colonel L'Heureux de l'exécution de cet ordre. A cet effet, ces officiers supérieurs dresseront un état des personnes de la famille d'Abd el Kader, qui devront le suivre au château de Pau.

Les arabes <del>de la suite de l'ex-Emir</del> qui ne sont pas désignés pour aller à Pau, devront être dirigés, par vos soins, sur le dépôt de l'île Sainte Marguerite où ils seront traités comme prisonniers politiques de 1ère classe. L'état de ces indigènes vous sera transmis par le colonel Daumas pour que vous puissiez prendre les mesures nécessaires à leur translation immédiate.

Abd el kader et les siens seront embarqués à Toulon sur un bateau à vapeur qui les conduira à Sette et qui a été demandé au Ministre de la marine.

De votre côté, Général, vous voudrez bien donner les ordres au Gal commandant le département du Var et au Sous Intendant, employé à Toulon, qui devront faciliter par tous les moyens possibles (//) l'accomplissement de la mission du colonel Daumas.

Avant de quitter Toulon, le lieutenant Colonel L'Heureux se concertera avec le Sous Intendant militaire pour opérer la remise à <mark>l'adjudant</mark> de la marine de tous les objets <u>....</u> qui ont été empruntés pour l'image d'Abd el Kader et de sa suite.

Vous me rendrez immédiatement compte de ce que vous aurez prescrit pour l'entière exécution d'une mesure dont je n'ai pas besoin de vous faire remarquer l'importance.

Le ministre de la Guerre

## Document 301 (103\_0347/48/49) / 23.04.1848 / Liste établie par le Colonel Daumas

Contrôle nominatif des Arabes de la suite de l'ex-Emir hadj abd-el-Kader, qui, n'ayant pas été désignés pour l'accompagner à Pau, doivent être dirigés sur l'ile Sainte Marguerite.

1 Boubakr Domestique d'abd-el-Kader

2 **Mebareka** Sa femme

3 Bellal4 Nafia

5 **abd-el-Kader ould Issa**6 **Muhammed ben salem**7 **Fatma Charguia**Domestiques
Esclave afffranchi
mère du précédent

8 **abd-el-Kader ben Henaich** Domestique

9 Mehhidin ben hassan "

10 Muhammed ould Adda "

11 hadj ali ben hadj Omar

12 Muhammed ben el hadj " (X)

13 **Ben halima** Cavalier

14 **Baghdadi** Siaff des Askers (A) 15 **Bouzid** aga des Askar (B)

16 Muhammed ben Djilali Askers (soldat)
 17 Muhammed Belkheir Aga des askers
 18 Miloud Belkheir son frère – askers

- (A) Le Siaff des Askers. Commandant 100 hommes
- (B) L'aga des Askers ou Infanterie. Commandait de 1000 à 2000 hommes4
- (X) Madjout déserteur des tirailleurs Indigènes.

//

19 <b>Muhammed ben Hamouda</b>	Chaouch
20 El amri	Caonnonier

21 **El hadii** Siaff des Khiallas ©

22 Muhammed Touati Cavalier

23 Balkassem ben ahmed '

24 **Habib ben Khadda** Siaff des askers

25 **Muhammed ben abdelhadi** Kébir el Siaff (D)

26 Sadek ben Zerouali Siaff des Khiallas

27 El Djelti "

28 Muhammed Djilali Cavalier

29 **Muhammed ben Chérif** Siaff des Khiallas

30 Mustapha ben hammou "

31 **El Saffi ben Amer** Khalifat des Siaffs (E)

32 Ali ben Muhammed "

33 **El habib el Ghardi** Siaff des Khiallas 34 **Ahmed ben Abdallah Sabouri** Khalifat des Siaffs

35 Ahmed Fergani "

36 Muhammed ben Esmail Chaouch
37 Ali ben Taleb Bach Chaouch
38 El Medjaheda Marabout
39 Abd-el-kader ben adbdelnabi Taleb
40 Muhammed Sohbi "

41 Samel Abdelhadi Esclave à l'hopital

- (C) Le Siaff des Khiallas ou Cavalerie commandait 50 hommes
- (D) Le Kebir el Siaff. Commandait 30 hommes
- (E) Le khalifat des Siaffs commandait 25 hommes

//

42 Ahmed ben Mokhtar nègre43 Massoud Domestique

44 Mohammed ben Mebarak

45 Abd-el-Kader ben Mebarak "

46 **Bedra** Domestique femme

47 Jamera "
48 Assia "

49 Massouda Domestique

récaptitulation

hommes 41 femmes 6 Enfants 2

fort Lamalgue, le 23 Avril 1848

le Colonel du 1er régiment de Spahis, en mission auprès d'Abd el Kader

Eugène Daumas

## Document 302 (103\_0350/51/52/53) / 23.04.1848 / Liste établie par le Colonel Daumas

Contrôle nominatif des Arabes composant la famille de l'ex-Emir hadj Abd el Kader ben Mehhidin, celles de ses frères, de son beau frère, et des quelques indigènes qui sont désignés pour l'accompagner à Pau.

Famille de hadj abd-el-Kader - Ex Emir

1 Hadj Abd el Kader ben Mehhiddin Ex Emir
 2 Zohra ben Sid ben Doukha Sa mère
 3 Kheira bent Sid ali Boutaleb épouse

**Muhammed** Son fils agé de 8 ans 5 **Mehhiddin** Son fils agé de 5 ans

**Zohra** fille de l'ex-émir, dont l'epoux est au Maroc **Mohra** Nourrice de Abdallah, fils de l'ex-Emir, agé de 1 an.

**Aicha Charguia** épouse de Hadj abd-el-Kader et sa fille Jamena agée de 1 an.

**Mebareka** Epouse de Hadj Abd-el-Kader **Aicha bent Barka** (Djaria) femme illégitime de l'Ex Emir

**Aicha Telemssania** (Djaria) femme illégitime de l'Ex Emir et son fils, El Hachim, agé de 1 an.
12 **Fatima bent ben Nouna** (Djaria) femme illégitime de l'Ex Emir et sa fille, Khedidja, agée de 1 an.

**Salem nen dahhou**Esclave de Kheira, femme de l'Ex Emir
14 **Mabrouka**Esclave, femme de Salem Ben Dahhou
15 **Faradji**Esclace de Zohra, mère de l'ex émir

**Mebareka fassia** Femme de Faradji, et sa fille Mariam, agée de 1 an.

**Aicha Khadem Adda** Esclave de Mebareka, épouse de l'ex émir et son fils El chaïbi 1 an Esclave de Aicha, épouse de l'ex émir avec un enfant à la mamelle, agé

de 8 mois, nommé Muhammed

**El Aldja** fille de Khedidja, agée de 3 ans

**Muhammed ben abbou** Esclave, Epoux de Khedidja ben Backhataoui

//

**Ahmed** Fils de Messaouda, agé de 10 ans

**Abdrahman ben el Morssli** grand oncle de l'ex Emir

**Muhammed ben Muhammed ben Abdrahman** Petit fils du précédent

**Kara Muhammed**Cuisinnier de l'ex émir
26 **Bedra bent el Mekki**femme du précédent
27 **Muhammed ould Muhammed sic Saka**Domestique

**Muhammed Bachir** Domestique

**Alia** femme du précédent, avec un fils à la mamelle, aqé de 10 mois nommé

abd-el-kader

**Zohra** Fille de alia, agée de 12 ans

Famille de Sid Muhammed Saïd frère de l'Ex Emir

**Sid Muhammed Saïd** Frère de l'ex émir **Kheira bent Sid el mahi** Son épouse **Muhammed Mortada** Son fils

**Khedidja bent hadj abd-el-Kader** Epouse de Muhammed Mortada

**Muhammed** fils de Muhammed Saïd, agé de 5 ans **Missouma** fille de Muhammed Saïd, agée de 7 ans

**El Hadja** (Djaria) femme illégitime de Sid Muhammed Saïd, avec une enfant à la

mamelle nommée Assia

**Abd-el-Kader**Fils de El Hadja agé de 8 ans
39 **Rihana**Fille de El Hadja agée de 6 ans
40 **Muhammed**'Fils de El Hadja agé de 4 ans

**Ahmed ben Mehhiddin** frère de l'ex émir **Khedidja bent ben Kheir** mère de Ahmed 43 **Abd-el-Kader ben Mustapha** époux de Khedidja 44 **Fatma** Esclave femme 45 **Salem** Esclave homme

//

Famille de Sid Mustapha - frère de l'ex-Emir

46 **Sid Mustapha** frère de l'ex émir
47 **Zohra bent ali Boutaleb** épouse de Sid Mustapha
48 **Khedidja** sa fille, agée de 7 ans
49 **Ahmed** don fils, agé de 6 ans
50 **Abd-el-Kader** Cousin de Sid mustapha
51 **Mebarcka** Jeune fille esclave

Famille de Sid el Hussein - frère de l'ex-Emir

52 **Sid el Hussein** frère de l'ex émir

53 **Fatma bent el Nebbi** son épouse avec une fille à la mamelle, nommée Kheira, agée de 9 Mois

54 **Noureddin** son fils, agé de 5 ans

55 **Barka** esclave homme

56 **Setra** esclave femme de Barka

Famille de Hadj Mustapha ben Tchani - beau frère de l'ex-Emir.

57 Hadj Mustapha ben tchami beau frère de l'ex émir 58 Aïcha bent sid Abdallah son épouse 59 Zohra bent Mehhiddin son épouse 60 Mehidin ben Mustapha son cousin

61 Aïcha bent Muhammed épouse de Mehhidin
62 Abd el Kader ben Nasser, cousin de Hadj Mustapha
63 Kheira bent ben Moussa, épouse de abd-el-Kader
64 Muhammed ben Mekki Cousin de Hadj Mustapha

65 **El Habib el Meddah** Domestique

66 **Fatma** Epouse de El Habib, avec un enfant à la mamelle, agé de 1 an nommé

abd-el-kader

67 **Barka Sergon** Esclave homme 68 **Fatima** Esclave femme

//

famille de Seid Kaddour, ben hadj Mehhidin. Khalifat e l'es émir

69 **Kaddour ben hadj Mehhiddin** Khalifat de l'ex émir
70 **Fatma bent Boutaleb** son épouse
71 **Allal ben hadj Mehhiddin** son frère
72 **Mabrouka** Esclave femme

73 **Sid el Barka** Khodja, parent de Sid Kaddour

74 Belkassem Domestique75 Ben Ali Domestique

Tolbas

76 Moktar Taleb
77 Muhammed ben amrau Taleb

Récapitulation

hommes 32 femmes 32 Enfant au dessus d'un an 13 Nota. Ne sont pas compris dans ce chiffre douze enfants à la mamelle qui sont porté nominativement dans le présent état.

fort Lamalgue, le 23 Avril 1848 le colonel du 1er régiment de Spahis, en mission auprès d'Abd el Kader Eugène Daumas

#### Lettre 303 (103 0343/44/45/46) / 28.04.1848 / du Colonel Daumas au Ministre Arago

(tampon) Ministère de la guerre. 28 décembre 1848 cabinet du sous Secretaire d'état. (sur le côté) Algérie 1er ..., 645. (en bas de la page) Monsieur le Ministre de la Guerre

fort Lamalque le 28 Avril 1848.

Monsieur le Ministre

Conformément à votre dépêche, en date du 14 Avril, avec tous les ménagements, toute la douceur imaginable, le colonel L'heureux et moi nous nous sommes empressés de communiquer à l'ex-Emir A<u>bd el Kader</u> l'ordre de translation au château de Pau.

Cette nouvelle l'a d'abord jeté dans un profond désespoir auquel a succédé une irritation impossible à décrire. Il ne voulait accepter son changement de résidence qu'avec tout son monde réuni, le séparer de ses fidèles compagnons, c'était la mort.

Vous ne m'arracherez d'ici, s'écriait-il, que par la force. Mettez nous des cordes au cou, mettez en au cou de nos femmes, de nos enfants, et traînez-nous ainsi dans les rues, dans les ronces, dans les pierres jusqu'à ce que nos corps soient en lambeaux. Nous voulons servir d'exemple à l'univers entier pour que l'on sache en tous lieux, quel sort attend ceux qui dans l'avenir, pourraient avoir confiance en vous. Et en surplus, je veux la mort, si vous ne me la donnez pas, je me la donnerai. (littéral)

Devant une pareille exaltation nous nous sommes arrêtés un instant et puis nous sommes revenus à la charge avec une grande patience, éclairant l'ex-Emir sur ses véritables intérêts et mettant tous nos soins à éviter un scandale qui paraissait imminent.

Cette conduite prudente nous a réussi. Il était temps car nous étions à bout. À la fin (//) du second jour Abd el Kader a cédé, ils courent aujourd'hui à s'embarquer de bonne volonté et, ce soir si le temps le permet, nous partirons par le menios que Monsieur le vice-amiral préfet maritime à Toulon vient enfin de mettre à notre disposition. Toutes les mesures sont prises pour éviter de donner l'ex-émir en pâture à la luminosité publique.

Je vous envoie, Monsieur le Ministre, le contrôle nominatif de tous les indigènes qui doivent accompagner Abd el Kader à <u>Pau</u>. Vous n'y trouverez, suivant vos instructions, que peu d'individus qui ne font pas partis de sa famille et cependant, le chiffre des partants est encore assez élevé. Toutefois en vous reportant aux mœurs des chefs arabes qui, en sus de leurs femmes légitimes, ont presque tous des esclaves (Djaräat) qui leur ont donné de nombreux enfants, en considérant que des serviteurs leur seront indispensables dans la nouvelle position où ils vont se trouver, en pensant surtout à la résistance morale opposée par l'ex-émir à toute séparation, j'espère que vous m'approuverez de n'avoir pas fait, du départ ou du séjour de quelques individus de plus ou de moins, une question de véritable chagrin peut être un sujet de refus pour Abd el Kader. C'est vous dire que pas un individu n'a été porté sur l'état sans avoir été demandé avec instance, et en surplus la surveillance de tout ce monde là, à Pau, ne sera pas très difficile puisque les aghas, les officiers, les cavaliers réguliers, tous les braves et les fidèles enfin, de l'ex-émir devront être dirigés sur les isles S-te Margueritte, il ne restera que 32 hommes, 32 pères de famille.

Je joins également à ma dépêche l'état nominatif des arabes qui, n'ayant pas reçu l'autorisation d'accompagner Abd el Kader à Pau, devront être dirigés sur l'île Sainte (//) Marguerite où ils seront traités comme prisonniers politique de 1ère classe.

Ces deux états je les transmets aussi à Monsieur le Général Commandant la Division, ainsi qu'à Monsieur le Général de Maigave commandant le Département. En attendant qu'on puisse faire partir les arabes désignés pour l'isle Sanite Margueritte, ils resteront au fort Lamalgue sous la conduite de Monsieur l'Interprète Pincipal Rousseau et sous la surveillance de Monsieur le Major Villeneuve du 36ème qui a été désigné pour prendre le commandement du fort devenu vacant par le départ du Colonel L'Heureux.

Abd el Kader, pour des motifs faciles à concevoir, a désiré partir avant ceux qui ne peuvent l'accompagner.

J'ai donné l'ordre écrit à Monsieur l'Interprète principal Rousseau de rejoindre son poste à Alger, dès que les arabes restant au fort Lamalque auront été dirigés sur l'île sainte Marqueritte.

Malgré que vous ne m'en ayez pas donné l'ordre j'ai pris sur moi d'écrire à Monsieur le Général Commandant à Pau et lui ai envoyé l'état des indigènes que nous lui conduisons. Ces renseignements ne peuvent que lui être utiles pour les dispositions qu'il peut avoir à prescrire.

Quand nous serons arrivés à <u>Cette</u>, suivant vos instructions les arabes resteront à bord et à l'abri de toute curiosité indiscrète de la foule, jusqu'à ce que le transbordement sur le bâteau de poste qui devra, par le canal du Languedoc les transporter à Toulouse, ait pu s'effectuer. J'écrirai aux commandant des 9ème et 10ème divisions militaires, aux commissaires des départements de l'Hérault, de <u>l'Aude</u> et de la Haute Garonne pour les informer du jour de notre départ, de notre itinéraire et du jour probable de notre arrivé à Toulouse. (//) Je vous rendrai compte en même temps de tout ce qui aura pu survenir jusque là.

Maintenant, Monsieur le Ministre, je crois n'avoir rien oublié et je termine en vous assurant que vos ordres, bien compris, seront ponctuellement exécutés, avec tous les égards dus à votre noble infortune.

Quant à ma position personnelle, dont vous me dites un mot à la fin de votre dépêche du 14 avril, je ne vous en entretiendrai pas aujourd'hui parce que le devoir militaire m'impose, avant tout, l'obligation de mener à bonne fin la délicate mission que vous m'avez confiée et qui m'a déjà valu 3 mois ½ de captivité au fort Lamalgue. Une fois qu'elle sera terminée, c'est à dire quand nous serons arrivés à Pau, je vous demanderai la permission de vous éclairer à mon endroit.

Salut et Fraternité Le colonel du 1er régiment de Spahis, en mission auprès d'Abd el Kader E. Daumas.

P.S. Je vous transmet deux lettres que l'ex-Emir m'a sommé de vous faire parvenir, l'une pour vous, l'autre pour le Colonel Charras, sous secrétaire d'état de la Guerre

E.D.

# Lettre 323 (103\_0389/90/91/92) / 28.04.1848 / Le commandant général du dépôt au Ministre Subervie

Le Commandant Général du dépôt du Vaucluse ... au Citoyen Ministre de la guerre (tampon rouge) : Ministère de la guerre 28 Avril 1848. Secrétariat général.

Citoyen ministre,

Avant de quitter Toulon, j'ai voulu connaître par moi-même la situation morale et matérielle de l'ex-Emir Abd el Kader et je me suis rendu à cet effet au fort Lamalgue où il se trouve détenu.

J'ai été reçu par Monsieur le Lieutenant Colonel d'Etat Major L'Heureux, j'ai eu d'abord avec cet Officier supérieur une longue conférence dont j'avais besoin pour mon entrevue avec le prisonnier et j'ai pu apprécier l'intelligence et le dévouement avec lequel le Colonel remplit sa pénible mission. Je n'ai pas pu voir le Colonel Daumas qui était retenu dans son lit par une fièvre ardente.

L'ex-Emir auprès duquel j'ai été ensuite introduit m'a paru profondément triste et découragé. Après les premiers saluts, je lui ai dit par l'intermédiaire de Monsieur l'Interprète Rousseau, que sans avoir de mission spéciale à son égard, j'avais néanmoins voulu le voir, pour savoir s'il n'avait pas de réclamations à adresser au gouvernement, sur la manière dont il était traité.

L'émir m'a fait répondre qu'il n'avait aucune réclamation à faire, et qu'il était résigné à tout ce que le gouvernement français ordonnerait de lui. Néanmoins, il revint à sa thèse ordinaire. Il s'était rendu volontairement et librement aux français, car il pouvait fuir et il ne l'avait pas voulu, il commandait à des lâches, il était las d'eux, voilà pourquoi il était venu aux français ; il devait être transporté directement en Égypte, sans s'arrêter ni à Rome, ni à Toulon. Au surplus, il protestait <u>que sa vie était finie, qu'il était comme un homme mort et qu'il n'avait plus qu'une pensée, celle d'élever ses enfants.</u>

Je réponds à ces protestations que je n'avais aucune connaissance de la pensée du jour, à l'égard d'Abd el Kader et que je ne prétendais point l'engager, que du reste la France après une révolution, avait devant elle des dangers et des embarras de diverses natures, que dans cette position exceptionnelle, le nom d'Abd el Kader, si l'ex-Emir était libre, en supposant même qu'il fût fidèle à sa parole, pourrait être exploité par les ennemis de la France, au préjudice de nos possessions africaines et qu'on ne pouvait pas s'exposer à un pareil péril; que plus tard la République devenue forte et calme, au point de ne douter d' aucun ennemi extérieur ou intérieur pourrait se montrer généreux envers ceux qui furent les ennemis de la France et qu'alors il se pourrait qu'on le remit en liberté.

Je fis interroger Abd el Kader sur la violation du traité de la Tafna et sur le massacre de nos prisonniers ; cette dernière question, m'a dit le colonel L'Heureux n'avait jamais été posé à l'ex-Emir.

D'abord il rejeta la responsabilité de la rupture de la paix sur le duc D'Orléans, qui aurait le premier et sans avertissement préalable envahi son propre territoire. Quant aux massacres, il dit qu'il les avait vivement regrettés (//) mais qu'il s'était accomplis en son absence et quand il était à 20 jours ou un mois de marche du lieu où ce fait s'était passé. Il l'expliquait par l'exaspération produite sur les arabes par le refus du maréchal Bugeaud de consentir à l'échange des prisonniers. Interpellé de dire s'il avait au moins pour répudier la responsabilité de cette violation du droit des gens, puni les instigateurs de cette boucherie, il dit qu'à cette époque, il avait eu des revers, que plusieurs de ses Kalifas l'avaient abandonné et que les 2 principaux coupables s'étaient retirés sur le Maroc et qu'il ne les avait pas revus, que du reste, il n'avait jamais bien connu ceux qui avaient pris une part entière au massacre des prisonniers.

L'absence d'Abd el Kader au moment où nos malheureux Sadah étaient égorgés parait établie, mais il n'est pas sûr qu'il n'ait pas pu châtier les principaux coupables, et dans cette partie de la réponse de l'ex-Emir, il n'y avait plus cette netteté, cette précision que nous avions jusque-là remarquée dans toutes ses paroles. Je vais ajouter néanmoins que le colonel L'Heureux me dit alors que la veille, des officiers revenant d'Afrique et qui avaient été prisonniers de l'émir, avaient demandé à le voir pour lui témoigner leur reconnaissance du traitement humain qu'ils avaient éprouvé pendant leur captivité.

Je fis observer à l'ex-Emir que ce massacre avait produit en France la plus douloureuse impression et que ce fait était un de ceux qui devaient exercer le plus d'influence sur les déterminations du gouvernement à l'égard de sa personne.

L'ex-Emir revient ... sur la promesse de ne rien entreprendre contre la France, et ses protestations avaient un caractère d'effusion qui présentait au moins les apparences de la sincérité. Il ne voulait pas, disait-il

<u>qu'une accusation de trahison contre la France pesât sur lui vivant, ou vint déshonorer sa tombe</u>. Il me demandait de garantir moi-même la sincérité de sa parole. Quel danger pourrais-je d'ailleurs faire courir à une grande nation comme la France, moi qui ne suis rien, ajoutait-il.

La France, répondis-je, à Abd el Kader, a une autre opinion et les précautions qu'elle prend à son égard prouvent le cas qu'elle fait de son habileté et de son courage. Je remarquai alors que la figure du prisonnier prit une légère expression d'orgueil. Quant à l'engagement personnel qu'il me demandait, je lui dit qu'un homme sage ne prenait que ceux qu'il dépendait de lui-même de tenir, que tout ce que je pouvais promettre était de rapporter fidèlement au gouvernement ses promesses réitérées de ne rien tenter au préjudice de la France, qui apprécierait et statuerait dans sa sagesse et dans sa justice.

Pour résumer la situation morale du prisonnier, l'expression de sa figure, son amaigrissement, l'attitude de toute sa personne, son langage, tout atteste une tristesse profonde, un abattement complet. Il ne sort pas de sa chambre, il se refuse à toute distraction extérieure, il redoute les regards curieux. Veux-tu que je fasse de lui un kornach, disait-il un jour au colonel L'Heureux, qui lui proposait de sortir. La visite qu'il a fait à l'arsenal il y a déjà longtemps à paru (//) lui coûter beaucoup, il a fallu beaucoup de sollicitations pour l'y faire consentir. Il ne fume, ni ne boit de café, sa seule consolation pourrait être dans ses livres qui sont toujours à côté de lui. Cette vie dans de telles conditions, ne pourrait pas se prolonger longtemps ; ceci m'amène à la situation matérielle du prisonnier et des autres arabes qui partagent sa captivité au fort Lamalque.

Le fort lamalgue est resserré ; les logements sont insuffisants soit pour l'ex-Emir soit pour les gens de sa suite. Il occupe une petite chambre plus que modeste, sans tenture et la nuit elle abrite je ne sais combien de personnes de sa famille. Il y a cette autre chambre, où sont entassés 12 à 15 personnes parmi lesquelles sont de malheureuses femmes qui ne sortent jamais de ces bouges infects et qui passent tout le temps en lamentations et en sanglots ; le défaut d'air, la présence d'un aussi grand nombre d'individus, la malpropreté naturelle aux Arabes, sont autant de causes qui, la chaleur aidant, dans un pays où déjà elle est très forte, peuvent et doivent même augmenter les maladies.

Ces maladies ne seraient pas seulement funestes aux personnes mais encore à la garnison.

Il importe donc de transférer les prisonniers dans un autre lieu où ils seront plus au large et où leur santé ne courra pas les mêmes périls qu'au fort Lamalgue.

A un autre point de vue, cette translation est nécessaire : le fort Lamalgue touche à la mer et cette position convient peu pour un prisonnier de cette importance. Il n'y a eu aucune tentative d'évasion, toutes les précautions sont d'ailleurs prises. Le colonel exerce la plus active surveillance, qu'il concilie avec tous les égards que réclame l'humanité, mais il ne se dissimule pas que parmi les ennemis de la France, il y en a qui pourraient désirer d'avoir entre leurs mains, une pareille arme de guerre, l'or a plus d'une fois prouvé sa toute puissance et le rempart franchi, le prisonnier s'échapperait sans doute. A l'intérieur des terres, il n'est pas besoin de dire que les chances d'évasion sont infiniment moindres.

Le colonel insiste sur toutes ces considérations, elles m'ont paru, comme à lui exiger une prompt translation que je vous ai demandé par dépêche télégraphique et que je vous prie d'ordonner sans retard dans un triple intérêt, de sureté, d'humanité et de salubrité.

J'ai demandé à Abd el Kader s'il ne lui serait pas agréable, dans le cas où le gouvernement le jugerait convenable avant de statuer définitivement sur son sort, d'être transféré dans un autre local, où il aurait plus d'espaces, et où sa famille serait mieux ; il a répondu qu'il était bien à Toulon et qu'il désirait y rester jusqu'à ce que le gouvernement eût pris une détermination à son égard. Il est facile de comprendre, la pensée qui inspire cette réponse.

Le colonel L'Heureux a combattu cette pensée et lui a fait dire par Monsieur Rousseau qu'il n'y avait pas possibilité pour lui de rester au fort Lamalgue.

// Pour conclure, il y a deux questions, se rattachant à la captivité d'Abd el Kader, question de justice à l'endroit du prisonnier, question d'intérêt et de dignité à l'égard de la France.

S'il est vrai, comme le Général Lamoricière l'a dit à la tribune et comme l'on dit d'autres militaires que l'ex-Emir pouvait gagner le désert quand il est venu confiant en la parole de la France représentée par un de ses généraux, se remettre entre nos mains, il est certain qu'en rigoureuse justice, l'ex émir ne devait pas être retenu en France. Le pays ne ratifiant pas le traité, il faudrait que l'ex-Emir put être remis dans la position où il se trouvait quand il s'est remis conditionnellement à nous; matériellement et moralement, c'est impossible sans doute, mais on doit comprendre que si Abd el Kader ne s'était pas fié à la France en la personne du général Lamoricière, il serait aujourd'hui au milieu de populations sympathiques, à la porte de nos possessions, libre de sa personne, libre de sa volonté, ayant encore aux yeux des arabes fanatiques, le caractère sacré qu'il devait à sa haine des français infidèles et alors le diriger serait bien pire pour l'Algérie, que dans le cas où l'ex émir serait

transporté en Égypte, lié par ses promesses solennelles et déconsidéré par la remise volontaire de sa personne aux français et par l'abdication de toutes ses prétentions.

Je comprends que depuis la reddition d'Abd el Kader, la France a changé de position et si elle ne se trouve pas dégagée envers l'ex émir, elle se trouve engagée envers elle-même pour l'intérêt de sa propre considération. Il est certain, en effet, qui en dépit de la volonté même d'Abd el Kader, son nom pourrait devenir le prétexte de nouvelles tentatives en Algérie, si on le savait libre. C'est donc un péril auquel il ne faut pas s'exposer, dans un moment où au-dedans comme au-dehors, la situation du pays n'est pas sans péril. Mais je sais qu'il y a moyen de concilier l'intérêt moral de la France avec son intérêt matériel. Tant que le péril existerait, l'ex-Emir resterait en France comme gage de sécurité pour nos possessions africaines, aussitôt qu'il aurait cessé, c'est à dire quand les relations internationales se seraient renouées sur un pied pacifique, quand l'ordre serait consolidé à l'intérieur, Abd el Kader, oublié des siens, pourrait et devrait être conduit en Égypte, conformément à la parole donnée au nom de la France et non pas au nom de la forme gouvernementale qui a fini en février.

Voilà ce qui devrait être dit par le gouvernement à l'ex-Emir pour le relever de son abattement mortel. Ce pourrait être un sujet d'accusation contre la loyauté de la France si le désespoir venait à tuer cet homme dans sa prison, je le craindrais du moins.

Je n'ai pas besoin de vous redire, que je n'ai pris aucun engagement envers l'ex-Emir et que le gouvernement à toute sa liberté d'action.

Salut et Fraternité,

Le Commandant Général du gouvernement dans les départements de Vaucluse, des bouches du Rhône, du Var et des Basses – Alpes.

Veuillez, citoyen ministre, m'accuser réception de ce rapport.

Repellm,